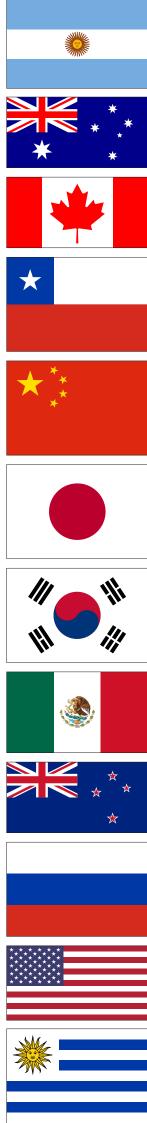


Progrès vers la conservation et la gestion durable des forêts tempérées et boréales :

Vue d'ensemble et faits saillants par pays membres du Processus de Montréal

Mai 2020



Progrès vers la conservation et la gestion durable des forêts tempérées et boréales : aperçu et faits saillants par pays du Processus de Montréal.

Rédacteurs : Payn, T. W. et T. D. Barnard.

Document imprimé par : Scion, 49 rue Sala, Private Bag 3020, Rotorua 3046, Nouvelle-Zélande www.scionresearch.com

www.montrealprocess.org

© Processus de Montréal 2019

ISBN 978-0-473-49985-3

Table des matières

Aperçu	03
Élaboration du Processus de Montréal Élaboration et perfectionnement des critères et indicateurs Examen des indicateurs Comment fonctionne le Processus de Montréal Déclarations du Processus de Montréal	
Évolution des forêts et de la foresterie depuis 1995	04
Apport du Processus de Montréal et du cadre des critères et indicateurs Échelle internationale Collaboration internationale en matière de gestion durable des forêts Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) Questionnaire concerté sur les ressources forestières Échelle nationale Échelle infranationale Effets des critères et indicateurs du Processus de Montréal pour les différents pays	05
Défis et futures aspirations sur le Processus de Montréal et le cadre des critères et indicateurs Défis Futures aspirations	07
Liens utiles	80
Faits saillants par pays Argentine Australie Canada Chili Chine Japon République de Corée Mexique Nouvelle-Zélande Fédération de Russie États-Unis d'Amérique Uruguay	09 11 13 17 21 23 27 29 31 33 37 39 41

Aperçu

Élaboration du Processus de Montréal

La coopération internationale de soutien à la durabilité de la planète a commencé par la production du rapport Brundtland¹ en 1987, et a été suivi de celui sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992. Plus de 178 gouvernements participants à cette conférence (également connue sous le nom de Sommet de la Terre de Rio) ont adopté l'Action 21, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Déclaration de principes pour la gestion durable des forêts. Ce sommet a donné le coup d'envoi à la mise en place d'actions favorables dans le monde entier au développement durable, dont certaines d'entre elles ont porté sur la durabilité des forêts.

L'une des principales initiatives a consisté à la création du Groupe de travail sur les critères et les indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales ou Groupe de travail du Processus de Montréal. Cette initiative a fait beaucoup pour la gestion durable des forêts au cours des vingt-cinq dernières années. Pour la première fois, la gestion durable des forêts dans 90 % des forêts tempérées et boréales de la planète pouvait être décrite à l'aide d'un ensemble de mesures découlant d'une entente ratifiée à l'échelle internationale, ensemble présenté suivant une structure de critères et d'indicateurs.

La « gestion durable des forêts » (GDF) est définie par les Nations Unies² comme étant un « concept dynamique et en évolution (qui) vise à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et écologiques de tous les types de forêts, pour le bien des générations présentes et futures ».

Dans ce rapport, les 12 pays participants³ ont salué les réalisations du Processus de Montréal et se sont interrogés sur l'avenir des critères et indicateurs et de la GDF.

Élaboration et amélioration des critères et des indicateurs. Le Processus de Montréal repose sur un ensemble de sept critères⁴. Ces critères couvrent de nombreux aspects de la gestion forestière, notamment les considérations environnementales, économiques et sociales, ainsi que l'importance des forêts dans les cycles planétaires du carbone. Ces critères se sont avérés très solides, car ils ont peu changé depuis 1995.

Une image globale de chaque région est rendue par les indicateurs, lesquels représentent chacun des critères. Les indicateurs combinent mesures quantitatives et mesures qualitatives. À l'origine, il y avait 67 indicateurs. Chaque description d'indicateur était accompagnée de suggestions portant sur les méthodes de mesure. Présentés de façon synthétique, les critères et indicateurs ont livré un aperçu précieux de l'état général des forêts tempérées et boréales dans le monde.

Examen des indicateurs. Les 67 indicateurs initiaux ont été revus entre 2005 et 2008 par un comité consultatif technique. Le processus de révision a consisté à améliorer les indicateurs existants et à en ajouter des nouveaux, compte tenu de l'émergence des notions de « réduction des émissions de combustibles fossiles », de « services écosystémiques », de « résilience des collectivités forestières » et de l' « importance des forêts pour les populations ». Le résultat du processus de révision s'est soldé par la refonte des indicateurs en un ensemble plus cohérent comptant 54 indicateurs. Le texte à l'appui de chaque indicateur a également été réécrit dans un style vulgarisé, plus accessible au grand public.

Au cours de ce processus de révision, peu de changements ont été apportés aux indicateurs, même si leur nombre a été réduit. Ce renforcement de cohérence et d'uniformité entre les indicateurs des pays membres du Processus de Montréal leur a permis de pouvoir comparer les tendances sur l'état de leurs forêts respectives puis, au fil du temps, de rendre de façon tout aussi cohérente l'information dans les rapports sur l'état des forêts.

Des sous-ensembles d'indicateurs se sont révélés utiles dans la description des tendances rattachées à des thèmes particuliers. Une telle approche s'est révélée utile dans la façon d'aborder les questions liées à la biodiversité, la bioénergie, les effets des changements climatiques et l'eau, questions qui recoupent de multiples critères.

Les rapports sur la réalisation des progrès pour l'atteinte de chaque indicateur ont évolué au fil du temps. Les progrès technologiques, les méthodes d'analyse et la disponibilité des données ont permis de produire des rapports d'étape sur un plus grand nombre d'indicateurs au cours des 20 dernières années. Selon les estimations effectuées dans les premiers rapports nationaux, l'information publiée s'est révélée suffisante sur un tiers des indicateurs présentés;

¹ Brundtland, G.H. (Ed.) (1987). Our Common Future: Report of the World Commission on Environment and Development. Oxford University Press. [Publié en français sous le titre Notre avenir à tous.]

² Assemblée générale des Nations Unies (2008). Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Soixante-deuxième session, point 54 de l'ordre du jour. A/RES/62/98. 31 janvier 2008.

³ Le Processus de Montréal compte actuellement douze membres : l'Argentine, l'Australie, le Canada, le Chili, la Chine, le Japon, la République de Corée, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et l'Uruguay.

^{4 1.} Maintien de la diversité biologique, 2. Préservation de la capacité de production des écosystèmes forestiers, 3. Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers, 4. Conservation et maintien des ressources pédologiques et hydriques, 5. Maintien de la contribution des forêts aux cycles planétaires du carbone, 6. Maintien et accroissement des multiples avantages socioéconomiques à long terme pour répondre aux besoins de la société, 7. Cadre juridique, institutionnel et économique pour la conservation et l'aménagement durable des forêts.

insuffisante sur un autre tiers, et complètement à revoir sur le dernier tiers. En revanche, la plus récente production de rapports nationaux a montré que les pays sont désormais capables de rapporter de l'information pertinente sur la majorité des indicateurs.

La dernière version de chaque indicateur est contenue dans la cinquième édition du manuel du Processus de Montréal (2015) et dans une affiche associée.

Comment fonctionne le Processus de Montréal ? Le partenariat soutenu des 12 pays participants en cours depuis les 25 dernières années a mené à l'établissement d'un « réseau de connaissances » qui a permis le débat, la recherche, la collaboration, la communication et le renforcement des capacités, de même qu'une occasion unique d'apprendre les uns des autres. Le Groupe de travail du Processus de Montréal assure la gouvernance du processus. Le Groupe de travail fournit l'orientation stratégique, tandis qu'un comité consultatif technique assure, sur demande, le soutien scientifique.

Les représentants officiels de chaque pays diffusent le Processus de Montréal au moyen des réseaux locaux qui comprennent des organismes de recherche, des services forestiers, des sociétés forestières et des organismes politiques. Cela permet d'accroître le soutien au processus en général ainsi qu'aux activités particulières. Les initiatives du Processus de Montréal sont également bien reliées à d'autres initiatives forestières mondiales, dont celles de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), de Forest Europe et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ces liens permettent au Processus de Montréal d'avoir une très forte portée mondiale par l'intermédiaire de ces différents représentants.

Un examen des mots-clés pouvant être associés au Processus de Montréal a été entrepris en 2015 dans le cadre de l'élaboration de ce rapport. Les mots sont présentés sous forme de nuage de mots (figure A). Ils mettent en évidence l'approche collaborative et collégiale que le Processus de Montréal a adoptée ainsi que son objectif de demeurer accessible, utile et transparent.



Figure A. Descripteurs des mots-clés du Processus de Montréal

La robustesse des critères et indicateurs actuels résulte du processus hautement collaboratif de co-conception entrepris depuis 25 ans entre experts techniques, décideurs politiques et praticiens de la foresterie des 12 pays membres du Processus de Montréal.

Déclarations du Processus de Montréal. Les déclarations du Groupe de travail du Processus de Montréal ont été publiées à trois reprises (Santiago en 1995, Québec en 2003, et Yanji en 2017). Elles offrent une vitrine incontournable sur l'évolution des activités et l'orientation du Processus de Montréal.

La Déclaration de Santiago a souligné l'importance de la gestion durable des forêts et a approuvé la première série de critères et d'indicateurs. Elle a encouragé l'utilisation généralisée de la surveillance, de l'évaluation et de la production de rapports, non seulement par les pays membres, mais aussi par d'autres pays qui possèdent des forêts tempérées et boréales. En 2003, les pays membres ont produit leur premier rapport national. Ce rapport a été suivi par le premier rapport d'ensemble du Processus de Montréal.

La Déclaration de Québec a renouvelé l'engagement à l'égard de l'importance de la surveillance, de l'évaluation et de la production de rapports et a souligné la nécessité d'accroître la capacité des pays membres de rendre compte de l'état des forêts qui soit basée sur l'amélioration des indicateurs et sur une plus grande collaboration technique. Pour la première fois, le Processus de Montréal a centré ses efforts sur le renforcement de la collaboration et de la coopération avec d'autres processus régionaux de critères et indicateurs pour mettre en place un ensemble de critères mondiaux et procéder à la rationalisation des rapports au sein d'organismes internationaux, tels que le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

La Déclaration de Yanji a constitué un pas de plus vers la collaboration mondiale par son encouragement à la constitution de cadres de critères et d'indicateurs destinés à mieux faire comprendre et à faire adopter la politique, de même que la pratique et la production de rapports en GDF.

Aujourd'hui, les cadres de critères et d'indicateurs sont bien intégrés dans les rapports des pays. La nature collaborative du Processus de Montréal se traduit par sa contribution substantielle à d'autres initiatives sur les forêts mondiales; par exemple, la contribution des forêts aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Évolution des forêts et de la foresterie depuis 1995

En 2015, les représentants des pays membres du Processus de Montréal ont étroitement collaboré avec la FAO et avec d'autres organismes à l'élaboration d'une série de documents⁵ basés sur la dernière Évaluation des ressources forestières mondiales⁶. Bien que les données de l'évaluation des ressources forestières ne couvraient pas tout le spectre des informations inhérentes aux critères et indicateurs du Processus de Montréal, elles ont permis aux représentants de se faire une idée de certaines des variables ou de certains

⁵ http://www.fao.org/forest-resources-assessment/forest-ecology-and-management/fr/

⁶ http://www.fao.org/forest-resources-assessment/past-assessments/fra-2015/fr/

des indicateurs les plus quantitatifs. Ces derniers rapportent les tendances forestières mondiales et régionales des 25 années d'existence du Processus de Montréal et ont permis de souligner l'importance des tendances observées sur les forêts tempérées et boréales dans le contexte mondial.

En 2015, les pays du Processus de Montréal réunissaient 49 % des forêts mondiales, 90 % des forêts tempérées et boréales, 58 % des plantations, 49 % de la production mondiale de bois rond et 31 % de la population mondiale. Ils représentaient 23 % des forêts mondiales désignées comme protégées et 73 % des forêts utilisées principalement pour la protection des sols et de l'eau.

Les pays membres du Processus de Montréal ont signalé une augmentation globale de la superficie forestière de 59 millions d'hectares depuis 1990, ce qui va à l'encontre de la tendance mondiale à la baisse. Cependant, une augmentation de 79 millions d'hectares de la superficie en plantations a masqué une diminution de 20 millions d'hectares de la superficie forestière naturelle.

La certification par une tierce partie de la gestion forestière est un bon indicateur des progrès réalisés en matière de GDF. En 2010 (lorsque les données les plus récentes et les plus complètes étaient disponibles), 284 millions d'hectares de forêts dans le monde ont été certifiés par le Forest Stewardship Council (FSC) ou le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PREF). La certification n'étant apparue qu'au début des années 1990, ce résultat a été obtenu en 20 ans. Les chiffres de 2010 correspondent à 8,1 % de la superficie forestière des pays membres du Processus de Montréal, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne mondiale de 7,1 %.

Certains problèmes de foresterie, tels que la déforestation et la perte de biodiversité, sont tout aussi préoccupants aujourd'hui qu'il y a 25 ans. En outre, de nouveaux enjeux ont surgi, qui ont également eu un impact sur la gestion forestière. Ces nouveaux enjeux portent sur les effets des changements climatiques, les nouvelles menaces sur la santé des forêts et la valorisation des services écosystémiques.

Apport du Processus de Montréal et du cadre des critères et indicateurs

Les pays membres ont remarqué que la considération d'une série de thèmes communs pourrait découler de l'influence des critères et indicateurs du Processus de Montréal. Cette considération a mené à des modifications dans les forêts et la foresterie des pays membres, bien qu'il soit difficile de déterminer dans quelle mesure ces modifications relèvent de l'influence du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal, tel qu'il est décrit dans la section précédente.

Dès le départ, le Groupe de travail du Processus de Montréal s'était fixé un certain nombre d'objectifs :

• fournir une définition internationalement acceptée de ce que constitue la GDF dans les forêts boréales et tempérées

- compte tenu des disparités économiques, sociales, politiques et géographiques entre les pays;
- fournir aux pays un moyen d'évaluer leurs progrès en GDF à l'échelle nationale:
- fournir une référence internationale à partir de laquelle les décideurs formuleraient des politiques et des normes nationales;
- fournir une assise à la coopération internationale visant à soutenir la GDF;
- aider à clarifier le débat concernant le commerce international des produits issus de forêts gérées de manière durable.

Dans une large mesure, ces objectifs ont été atteints comme il est indiqué ci-dessous.

Échelle internationale. Le Processus de Montréal a eu un impact international important ces dernières années en plus d'avoir inclus de nombreuses activités de sensibilisation à d'autres processus de critères et indicateurs (p. ex. l'OIBT, Forest Europe, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ainsi que la FAO. On a fait concorder les exigences et les calendriers de collecte des données, ce qui a amélioré l'efficacité et la cohérence de production des rapports sur les données et les questions forestières. Un document de collaboration axé sur les différences entre les processus liés aux critères et indicateurs a été produit⁷.

Collaboration internationale en matière de gestion durable des forêts. Le Groupe de travail du Processus de Montréal a organisé un grand atelier en 2016 auquel ont participé tous les grands groupes internationaux de GDF. L'objectif de l'atelier était d'explorer le rôle possible de tous les membres du processus de critères et indicateurs forestiers en vue de soutenir le Programme 2030 de développement durable et les Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et les Objectifs mondiaux sur les forêts de l'instrument juridique non contraignant des Nations Unies⁸. L'atelier a défini six axes d'actions prioritaires :

- élaborer un ensemble d'indicateurs de base destiné à la production des rapports mondiaux sur les forêts;
- faire rapport sur les progrès réalisés en fonction des engagements mondiaux;
- intégrer les critères et indicateurs dans la prise de décision politique intersectorielle;
- diffuser les connaissances et renforcer les capacités;
- analyser les points communs et les différences entre les processus relatifs aux critères et indicateurs;
- évaluer l'évolution des processus relatifs aux critères et indicateurs et les enseignements tirés.

Ensemble, ces six axes prioritaires positionnent bien les forêts dans les ODD et l'Accord de Paris. Les forêts représentent environ 30 % de la surface terrestre mondiale, et elles n'ont jamais été aussi importantes pour la durabilité de la planète.

Linser, S., Wolfslehner, B., Bridge, S.J., Gritten, D., Johnson, S., Payn, T., Prins, K., Rasi, R., Robertson, G. 2018. 25 Years of Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management: How Intergovernmental C&I Processes Have Made a Difference. Forests 2018, 9(9), 578; doi:10.3390/f9090578

⁸ http://www.fao.org/forestry/ci/91809/fr/

Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Au 12° FNUF en mai 2017, les responsables du Processus de Montréal ont réitéré leur engagement d'améliorer et d'utiliser de façon continue les critères et indicateurs à titre de cadre d'évaluation des progrès en GDF et de participer aux initiatives mondiales portant sur les forêts. Ces initiatives comprennent l'amélioration des rapports et la collaboration entre les experts en vue d'accélérer l'accomplissement des progrès vers la GDF.

Questionnaire concerté sur les ressources forestières. Le Processus de Montréal, avec la collaboration de l'OIBT et de Forest Europe et de la FAO, a créé un outil de soutien à la collecte systématique de données standardisées. Cette réalisation internationale majeure, connue sous le nom de « Questionnaire concerté sur les ressources forestières », est devenue un élément essentiel de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de 2015 et de 2020, ce qui a permis de rationaliser et de simplifier par la suite la production des rapports sur les forêts dans le monde.

Échelle nationale. La contribution de loin la plus importante que le Processus de Montréal a apportée à l'échelle nationale a été la mise en place du cadre des critères et indicateurs lui-même. La production d'informations sur les forêts, informations transparentes, cohérentes et recueillies efficacement a eu un impact profond, car elle a permis de créer un langage commun autour de la notion de gestion durable des forêts. Les rapports nationaux ont revêtu plusieurs fonctions, notamment 1) communiquer des informations sur les forêts, 2) contribuer à concevoir des stratégies de surveillance des forêts, 3) aider à élaborer des programmes de recherche, 4) soutenir l'éducation et la formation à la gestion durable des forêts et 5) contribuer à l'élaboration de cadres de durabilité destinés à d'autres utilisations des terres.

Échelle infranationale. À l'échelle infranationale, on peut citer un certain nombre d'exemples de mise en œuvre de critères et d'indicateurs qui sont passés de l'échelle nationale à l'échelle locale (forêts) et qui ont eu une incidence positive. Les exemples comprennent : 1) la présentation de rapports sur les critères et indicateurs qui démontrent l'adhésion des entreprises forestières à la gestion durable des forêts, 2) l'application du cadre à des fins d'élaboration de scénarios de foresterie futurs et de planification stratégique, 3) le recours au cadre dans la conception de programmes de forêts modèles, qui visent à démontrer les bonnes pratiques. L'application locale du cadre des critères et d'indicateurs du Processus de Montréal augmente à mesure que l'on comprend mieux son utilité.

Effets des critères et indicateurs du Processus de Montréal sur les différents pays (figure B). En plus de l'incidence internationale des critères et indicateurs du Processus de Montréal, nous avons résumé 1) l'évolution survenue dans le secteur forestier depuis 1995 dans les différents pays membres, 2) les effets que les critères et indicateurs ont eus à l'échelle nationale et 3) une perspective sur l'avenir des critères et indicateurs dans chaque pays membre. Ces éléments de résumé sont décrits par pays dans les sections du présent rapport. Voici quelques exemples d'effets particuliers à certains pays de l'application des critères et indicateurs : 1) création et mise en œuvre de réseaux nationaux de collecte de données et de systèmes d'inventaire (Argentine, Japon, Canada), 2) établissement d'un indice de durabilité des forêts (République de Corée), 3) élaboration guidée de programmes de recherche (Nouvelle-Zélande), 4) soutien des systèmes de certification forestière et de surveillance des entreprises forestières (Canada, Japon, Nouvelle-Zélande), 5) repérage de questions forestières nouvelles et émergentes (Chili), 6) élargissement de



Figure B. Pays membres du Processus de Montréal.

l'approche des critères et indicateurs à d'autres utilisations des terres et types de forêts (États-Unis), 7) établissement de directives stratégiques de protection des forêts (Japon), 8) élaboration de techniques de diagnostic d'évaluation de la qualité de la gestion forestière et de la performance de l'administration forestière publique (Fédération de Russie), 9) influence sur le système juridique forestier (Chine) et 10) accroissement de la crédibilité scientifique en gestion forestière (Australie).

Défis et futures aspirations sur le Processus de Montréal et sur le cadre des critères et indicateurs

Défis. De nombreux progrès ont été réalisés en gestion durable des forêts au cours des 25 dernières années, mais il en reste beaucoup d'autres à relever en ce qui concerne les forêts boréales et tempérées dans leur ensemble.

L'examen approfondi des **forêts boréales** entrepris en 2015⁹ a reconnu les changements climatiques, le développement économique (exploitation forestière, minière, pétrolière et gazière et production hydroélectrique), les pluies acides et la pollution, la perte de biodiversité, les incendies, les insectes et les espèces envahissantes comme les principales menaces pour ce type d'écosystème. Parmi ces menaces, celle des changements climatiques pourrait bien être la plus grande et la plus difficile à contrer.

Les forêts tempérées sont menacées par les changements climatiques, en particulier par les phénomènes météorologiques extrêmes. Les autres pressions cernées¹º comprennent: 1) la récolte non durable de bois, 2) le remplacement des forêts par l'agriculture, 3) la perte de biodiversité, 4) la propagation d'espèces envahissantes, 5) l'augmentation des risques d'incendie et 6) la pollution (p. ex. les pluies acides). Ces menaces devraient entraîner la perte d'habitat, le déclin et l'extinction d'espèces, ainsi que la fragmentation des écosystèmes et de son effet négatif sur leur fonctionnement.

Les défis définis par les différents pays membres reflètent ceux mentionnés ci-dessus, mais des défis supplémentaires ou propres aux pays eux-mêmes ont aussi été reconnus. Citons: 1) l'érosion des sols, 2) la sédimentation et les flux de débris, 3) les marchés et l'économie mondiaux, 4) la disponibilité et la sécurité de la main-d'œuvre, 5) la protection et la sécurité écologiques.

Futures aspirations

Amélioration de la mise en œuvre à l'échelle des pays. Tous les pays membres restent engagés au Processus de

Tous les pays membres restent engagés au Processus de Montréal, et cet engagement a été communiqué dans la Déclaration de Yanji de 2017. Tous les pays membres insistent très fortement à continuer : (i) de mettre en œuvre et d'utiliser le cadre des critères et indicateurs pour rendre compte de l'état des forêts et de le communiquer et (ii) de progresser vers la gestion durable des forêts. L'activité du Groupe de travail du Processus de Montréal s'est centrée sur l'élaboration du cadre des critères et indicateurs pour l'intégrer aux politiques et pour permettre, grâce à la mise au point de mécanismes de production de rapports, à chaque pays membre de décrire efficacement l'état des forêts (figure C). À l'avenir, l'accent portera davantage sur la « gestion durable des forêts sur le terrain » et l'utilisation croissante des précieuses données livrées dans les rapports nationaux, comme le montre la flèche.

Collaborations internationales. Le Processus de Montréal continuera de contribuer aux développements internationaux des critères et indicateurs, de soutenir d'autres initiatives mondiales en matière de foresterie et des initiatives plus larges de durabilité, telles que les Objectifs de développement durable des Nations Unies, et de travailler à l'harmonisation et à la rationalisation des rapports.

Résolution de problèmes. La durabilité est une question complexe, et le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal décrit cette complexité au moyen de 7 critères et de 54 indicateurs. Le cadre (ainsi que le réseau de connaissances généré par le Processus de Montréal au cours des 25 dernières années) constitue une ressource internationale précieuse pour le développement continu de la GDF. La position favorable du Processus de Montréal lui permet de jouer un rôle important dans la relève de nouveaux grands défis auxquels sont confrontées les forêts tempérées et boréales, tels que les changements climatiques. L'effet que la réalisation d'un nouveau défi peut avoir sur les forêts ou les avantages d'une réaction particulière à sa

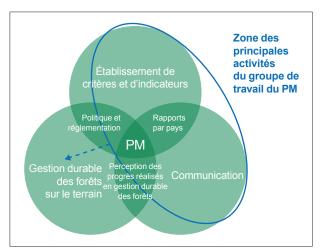


Figure C. Principales activités du Processus de Montréal : élaboration des critères et indicateurs, communication et impact sur le terrain. Illustration du déplacement des impacts sur le terrain.

⁹ S. Gauthier, S., Bernier, P., Kuuluvainen, T., Shvidenko, A.Z. & Schepaschenko, D.G. (2015). Boreal forest health and global change. Science, 349 (6250): 819 DOI: 10.1126/science.aaa9092

¹⁰ Randhir, T. & Erol, A. (2013). Emerging Threats to Forests: Resilience and Strategies at System Scale. American Journal of Plant Sciences, 4(3A) 739-748. DOI: 10.4236/ajps.2013.43A093.

réalisation peut être analysé au moyen d'une de ces approches de modélisation de systèmes complexes. Par exemple le modèle DPSIR (D pour déterminants [des causes indirectes]: P pour pression [des causes directes]: S pour state ou état [de l'élément à suivre] : I pour impact [des causes ou sur l'état de l'élément] R pour réponse [mesures prises pour résoudre le problème]) fait appel à la série d'indicateurs du Processus de Montréal. L'utilité de l'approche vient du fait que les indicateurs couvrent tout le spectre de la GDF; ils sont tous directement ou indirectement liés entre eux (un écosystème). Le concept qui sous-tend l'élaboration de ces systèmes repose sur le postulat suivant lequel une modification d'une partie des éléments du système affectera tous les éléments des autres parties. Comprendre cet enchaînement de causes et d'effets permet d'élaborer des mesures (réponses) d'une plus grande capacité de réduction des impacts négatifs de toute une série de défis. Par exemple, un objectif d'augmentation de la production forestière peut exercer une influence positive sur l'emploi, les stocks de carbone forestier et la collectivité, mais il pourrait créer un effet négatif sur diverses composantes de l'environnement, telles que le sol, l'eau et la biodiversité (figure D). Les effets directs sont susceptibles d'avoir des effets indirects ou de nécessiter d'autres initiatives (telles que la modification de la législation). Appliquer ce genre d'approche pose des défis techniques importants, mais la potentialité est grande.

Dans l'ensemble, le Processus de Montréal continuera à défendre la GDF et l'utilisation du cadre des critères et indicateurs. En outre, il continuera à renforcer et à améliorer la communication sur l'état et les tendances des forêts tempérées et boréales. Il continuera aussi à soutenir les mesures visant à réduire les pressions exercées sur ces forêts.

Liens utiles:

Site du Processus de Montréal:

www.montrealprocess.org

Publications:

Affiche de la première édition des critères et indicateurs du Processus de Montréal (1995) :

https://www.montrealprocess.org/documents/publications/techreports/2009p_1-1.pdf

Affiche de la quatrième édition des critères et indicateurs du Processus de Montréal (actuelle, à partir de 2015) :

https://www.montrealprocess.org/documents/publications/techreports/MPCIposter2015.pdf

Manuel du Processus de Montréal :

https://www.montrealprocess.org/documents/publications/techreports/MontrealProcessSeptember2015.pdf

Déclaration de Santiago (1995):

https://www.montrealprocess.org/documents/strategic-docs/ Annex1-SantiagoDeclaration.pdf

Déclaration de Québec (2003) :

https://www.montrealprocess.org/documents/strategic-docs/Annex2-Qu%C3%A9becDeclaration.pdf

Déclaration de Yanji (2017) :

https://www.montrealprocess.org/documents/strategic-docs/Annex3-YanjiDeclaration.pdf

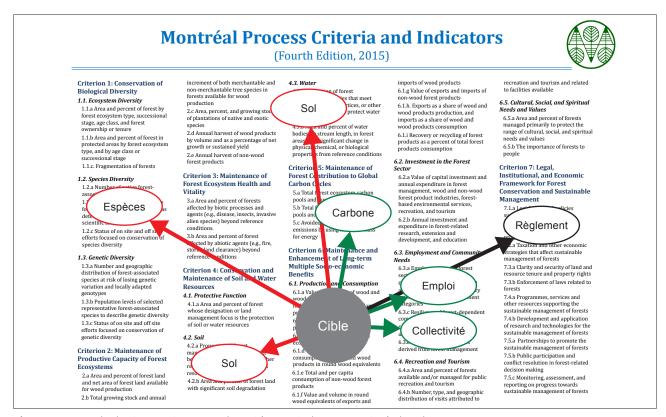


Figure D. Exemple des interactions entre les critères et indicateurs suite à des changements.

Faits saillants par pays

	Argentine	11
* * *	Australie	13
*	Canada	17
*	Chili	21
*‡	Chine	23
	Japon	27
	République de Corée	29
	Mexique	31
* * *	Nouvelle-Zélande	33
	Fédération de Russie	37
	États-Unis d'Amérique	39
*	Uruguay	41





Argentine



Évolution de la foresterie depuis 1995

En Argentine, on a modifié le cadre juridique et la réglementation concernant les ressources naturelles et l'environnement afin de promouvoir la gestion durable des forêts. On a ajouté à ces réformes des initiatives sur les critères et les indicateurs de gestion forestière (le Processus de Montréal), le dialogue international sur les forêts et les conventions et conférences internationales sur l'environnement et les ressources naturelles. L'amélioration de l'administration publique et l'adoption de mécanismes d'assistance et de contrôle offrent une plus grande capacité de faire respecter les lois et les règlements en matière de gestion forestière.

Les progrès technologiques, tels que la télédétection, les systèmes d'information géographique (SIG) et les systèmes de gestion de l'information des dernières années ont conduit à l'établissement d'inventaires forestiers et de plans de gestion.

La demande du marché pour le bois et les produits du bois portant un sceau qui garantit la durabilité d'une production donnée est un autre facteur qui a contribué à l'augmentation des superficies aménagées. Au cours des dernières années, la superficie de la région bénéficiant d'une certification forestière a considérablement augmenté.

Afin de parvenir à une gestion durable des forêts, les parties prenantes doivent souscrire de manière inclusive et participative à la définition et à l'application de critères et d'indicateurs de bonnes pratiques de gestion, de certification forestière et de commerce licite. Dans le but de renforcer

la chaîne commerciale du secteur forestier et de promouvoir une gestion responsable des forêts, l'État argentin encourage l'adhésion à des certifications forestières, telles que FSC® (Forest Stewardship Council) et CerFoAr (système argentin de certification forestière).

CerFoAr est une initiative volontaire du secteur forestier national qui établit les exigences en matière de certification des forêts indigènes et cultivées, et de traçabilité des industries connexes au pays. Les normes techniques d'application volontaire à la base du CerFoAr sont celles de la série 39.800 sur la gestion durable des forêts de l'Institut argentin de la normalisation. CerFoAr adopte aussi les normes internationales du Programme de reconnaissance des certifications forestières (Programme for the Endorsement of Forest Certification ou PEFC) relatives à la chaîne de contrôle des produits forestiers et les règles sur les exigences d'utilisation du logo PEFC.

En août 2014, CerFoAr a obtenu l'homologation du système PEFC, et cette reconnaissance internationale sera valable jusqu'en 2019. Les entreprises certifiées par le système argentin auront ainsi de nouvelles occasions de réalisations locales et de négociations sur le marché international.

Les préoccupations qui portent sur les effets mondiaux de la dégradation des forêts, notamment la perte de biodiversité et son impact sur le climat, ont conduit le pays à revoir ses politiques et ses programmes. L'Argentine participe au Groupe de travail du Processus de Montréal depuis 1996, et elle a pu promouvoir la gestion durable de ses forêts grâce à l'établissement et à l'application de critères et d'indicateurs approuvés à l'échelle internationale en matière de conservation et de gestion des forêts tempérées et boréales. Ces critères et indicateurs présentent des considérations particulières à l'égard des plantations : la planification, la sélection des espèces, l'utilisation et la gestion du sol, les parasites et les maladies, ainsi que la conservation et la restauration du couvert naturel de la forêt.

Le pays assure présentement le suivi et la mise en œuvre d'actions visant à établir des plantations forestières et à obtenir de l'information sur elles, dans le but d'évaluer les progrès réalisés en gestion durable de la forêt. L'approche actuelle de la production durable impose des exigences et des défis majeurs sur des aspects d'intérêt social et sur des services environnementaux, tels que la conservation de la biodiversité, la régulation de la qualité des ressources en eau et le maintien des sols.

Il est prouvé que les forêts contribuent à atténuer le phénomène des changements climatiques et qu'elles permettent éventuellement aux populations humaines et aux écosystèmes d'être mieux préparés face aux événements climatiques extrêmes. La biomasse forestière est l'une des matières premières qui contribueraient le mieux, selon les prévisions, à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La mise en place de mesures visant à transformer les résidus en ressources ou en fournitures, tout en favorisant l'utilisation intégrée de la production, se révèle indispensable dans la création d'un secteur qui contribue à atténuer les changements climatiques et à réduire le déficit énergétique.

La contribution nationale à l'atténuation des gaz à effet de serre sera réalisée par la conservation des forêts et la gestion intégrée des forêts et du bétail.

Apport du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal aux changements ci-dessus

Rapport de l'Argentine sur le Processus de Montréal Premier rapport en mai 2002

Deuxième rapport en août 2015

Les critères et indicateurs offrent un cadre d'évaluation et de suivi de la réalisation des progrès en gestion durable des forêts et permettent de définir des objectifs politiques suivant différents degrés de mise en œuvre. L'Évaluation des ressources forestières mondiales, menée par la FAO et par d'autres initiatives internationales, est allégée grâce à ce cadre de critères et d'indicateurs. L'Assemblée générale des

Nations Unies, ainsi que les milieux d'affaires des pays, l'utilise dans le processus de certification et dans la production des rapports sur la responsabilité sociale des entreprises.

L'examen périodique des rapports nationaux sur les différents indicateurs permet au public et aux décideurs du secteur forestier de prendre acte de l'état et des tendances de presque tous les aspects de l'usage des forêts. Les rapports ont mis à contribution des experts du secteur de la foresterie de multiples organismes et visent à susciter l'intérêt de l'industrie forestière et d'autres parties prenantes à l'élaboration de critères et indicateurs nationaux.

Les rapports nationaux ont révélé des lacunes dans les données en plus d'avoir fait ressortir, dans les premiers rapports, qu'il manquait beaucoup d'informations utiles en provenance du secteur forestier et en dehors de celui-ci, faute de participation. Ces informations pourront être intégrées dans les prochains rapports nationaux. Alors que la mise en place d'un réseau national permettra de collecter des données complètes, de suivre et de rendre pleinement compte des indicateurs, la participation de tous les acteurs des différents domaines deviendra cruciale. Les collectivités autochtones et locales, les propriétaires forestiers privés, les secteurs industriel et universitaire et d'autres encore pourraient contribuer à fournir les données nécessaires à l'évaluation. Ils pourraient également prendre des décisions qui touchent l'exploitation de la superficie forestière et participer à la détermination de la réglementation sur la gestion des forêts.

Aspirations sur l'utilisation future du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal

La mise en œuvre des critères et indicateurs constitue désormais une priorité au ministère de l'Agro-industrie et le ministère de l'Environnement et du Développement durable. La surveillance continue permettra de fournir les informations nécessaires à l'évaluation des tendances nationales des conditions forestières et à la prise des décisions politiques nécessaires à l'atteinte de la gestion durable des forêts au pays. L'application des critères et indicateurs commande l'adaptation sans relâche aux nouvelles informations, à l'expérience, à l'accroissement des capacités et aux changements des besoins de la société. La décision de mettre en œuvre les critères et indicateurs reflète la reconnaissance de leur valeur et de leur utilité en matière d'évaluation de l'état des forêts.





Australie



Les forêts de l'Australie

Les forêts australiennes sont reconnues et appréciées pour la diversité de leurs écosystèmes et de leur biodiversité unique, pour leur patrimoine culturel et pour les biens et services qu'elles fournissent tels que le bois, la séquestration du carbone, la protection des sols et de l'eau, les valeurs esthétiques et les possibilités de loisirs. Elles sont soumises à toute une série de pressions, notamment : 1) les conditions météorologiques extrêmes, 2) la sécheresse, 3) les changements climatiques, 4) les mauvaises herbes envahissantes, 5) les parasites et les maladies, 6) les changements de régime des incendies, 7) le développement urbain, 8) l'exploitation minière, 9) les pratiques de gestion agricole, telles que le pâturage, et 10) le legs des pratiques de gestion des terres antérieures. La gestion durable et la conservation des forêts australiennes, qu'elles soient publiques ou privées, nécessitent une bonne compréhension de leur état, de leur utilisation et de leur gestion.

Mise en œuvre de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts

Depuis qu'elle a adhéré au Processus de Montréal, l'Australie est passée de la publication de rapports nationaux distincts sur les forêts à la publication de rapports de contenu commun en matière de compréhension des objectifs et de

renforcement de la transparence et de la confiance dans les processus et les capacités. Il est important de noter l'effet d'harmonisation que cela a créé entre les rapports locaux, régionaux, nationaux et internationaux du pays. Les principales raisons de cette évolution résident dans l'adoption des critères et des indicateurs du Processus de Montréal, la création d'un forum consultatif national, l'intégration du cadre dans la production officielle des rapports, l'alignement du système de certification forestière de l'Australie sur le cadre et la concertation suivie avec les pays membres du Processus de Montréal.

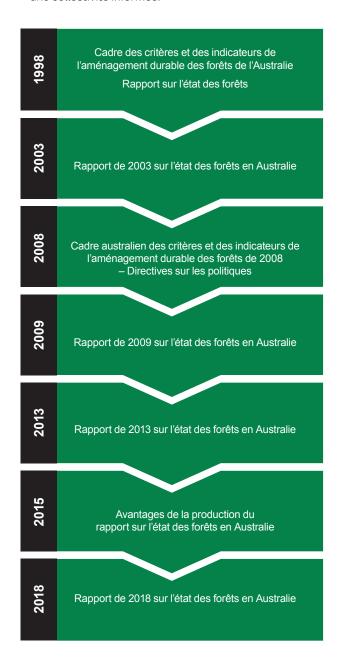
Suite à l'élaboration des critères et indicateurs du Processus de Montréal en 1994, l'Australie a adopté, en 1996, la Déclaration de politique forestière nationale (DPFN) de 1992, dans laquelle on présente un ensemble modifié d'indicateurs du Processus de Montréal, que sa plateforme politique en gestion de l'ensemble des forêts a étayé par la suite.

Rapports sur l'état des forêts australiennes

La série de rapports sur l'état des forêts australiennes est le mécanisme de communication par lequel l'information sur l'état des forêts et sur l'évolution d'une série d'indicateurs sociaux, économiques et environnementaux liés aux forêts est transmise aux parties prenantes du gouvernement et de l'industrie et à la collectivité au sens large. Le dernier rapport sur l'état des forêts australiennes a été produit par

le Groupe de mise en œuvre du Processus de Montréal et le Comité directeur de l'inventaire forestier national d'Australie. Cette série constitue le moyen par lequel l'Australie a satisfait à l'exigence suivant laquelle chaque pays membre du Processus de Montréal doit présenter des rapports quinquennaux. Le caractère complet et cohérent de la série de rapports sur l'état des forêts australiennes ainsi que le large éventail d'utilisateurs entraînent les avantages suivants :

- l'élaboration de politiques et la prise de décision éclairée;
- le développement de l'industrie en connaissance de cause et l'amélioration de la capacité à éclairer la prise de décision, aux échelles régionale, nationale et internationale;
- l'amélioration du commerce et de l'accès au marché, grâce à la crédibilité et à la confiance accordées aux collectivités envers la gestion des forêts australiennes;
- des recherches et des analyses éclairées par des consultants et des universitaires;
- · une collectivité informée.



Les rapports sont aussi soumis au respect des obligations législatives et politiques nationales. Ils résultent de la compilation efficace de données, qui a été facilitée par le recours à la structure formelle du cadre de critères et d'indicateurs du Processus de Montréal. Une telle structure contribue non seulement à la production de rapports nationaux, internationaux, étatiques et régionaux, mais aussi à les rendre compatibles avec les cadres de certification.

Politiques forestières

L'Australie dispose d'un cadre bien établi de gestion des forêts, comprenant des instruments politiques et législatifs, ainsi que des codes de pratique forestière. La superficie des forêts dont la gestion est certifiée a continué à augmenter au cours de la période de référence.

Énoncé de la politique forestière nationale

L'Énoncé de la politique forestière nationale présente les politiques et les objectifs qui sous-tendent l'élaboration des critères et indicateurs forestiers, y compris l'exigence de baser sur de l'information scientifique rigoureuse la gestion durable des forêts et l'utilisation efficace des ressources dans toutes les utilisations des terres et les tenures. L'Énoncé de la politique forestière nationale exige que l'on évalue l'état des forêts tous les cinq ans, évaluation que l'on peut lire dans le rapport sur l'état des forêts australiennes.

Accords régionaux sur les forêts

Les accords régionaux sur les forêts d'Australie sont des accords juridiquement contraignants d'une durée de 20 ans entre le gouvernement du pays et les gouvernements de quatre de ses États; ces accords apportent une certitude aux collectivités dépendantes de la forêt et aux industries forestières ainsi que chez les acteurs de la conservation. Les accords régionaux visent à équilibrer et à protéger pour les générations actuelles et futures - toute la gamme des valeurs environnementales, sociales et économiques fournies par les forêts. Un élément important de chaque accord régional est l'exigence de procéder à une évaluation quinquennale sur la réalisation des progrès par rapport aux jalons, y compris le suivi des indicateurs de durabilité. Ces indicateurs, qui sont conformes au cadre de critères et d'indicateurs du Processus de Montréal adopté par l'Australie, fournissent une approche cohérente et complète qui permet d'effectuer les évaluations exigées dans les accords régionaux.

Mise en œuvre par les États et les territoires

Tous les États et territoires australiens ont élaboré une législation exhaustive qui garantit la gestion durable et la conservation des forêts sur les terres publiques et privées. Les dispositions couvrent la planification et l'évaluation, la participation du public et la réglementation des activités de gestion forestière dans les forêts publiques à usages multiples, les réserves publiques de conservation de la

nature et, dans une moindre mesure, les forêts privées et les forêts à bail. Un certain nombre des dispositions renvoient explicitement au cadre des critères et indicateurs. La structure des critères et indicateurs du Processus de Montréal est appliquée dans l'évaluation et dans la production du rapport sur l'efficacité de réalisation des activités prévues dans les forêts.

Certification des forêts

La norme forestière australienne, élaborée à la fin des années 1990, est approuvée par le Programme international de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Le PEFC fonde son modèle de durabilité sur un large consensus de la société, que l'on retrouve exprimé dans des processus et des directives internationaux et intergouvernementaux reconnus dans le monde. Les critères et les exigences de la norme de gestion forestière australienne sont construits à partir des critères du Processus de Montréal et approuvés par le gouvernement de l'Australie, ce qui permet d'établir des liens de degré élevé avec les critères de durabilité adoptés par les États et territoires australiens. En juin 2018, une superficie forestière combinée de 8,9 millions d'hectares bénéficiait d'un label de certification de gestion forestière.

Réalisations et défis

Les rapports nationaux australiens sur les forêts ont toujours été difficiles à établir, en grande partie parce que la responsabilité de la gestion de forêts biologiquement et géographiquement diversifiées incombe à huit États et territoires dont les dispositions législatives, institutionnelles et gestionnaires varient.

La conclusion d'un accord sur un cadre commun a eu pour effet de réduire le débat sur la collecte d'informations et les raisons pour lesquelles elles devaient l'être. La conclusion de cet accord a permis de recentrer la discussion sur la manière la plus efficace de collecter l'information sur les indicateurs. Ainsi valait-il mieux les présenter groupés. Chaque indicateur australien a fourni sa part d'information, ce qui a permis de couvrir le large éventail de données sociales, écologiques et économiques nécessaires au compte

rendu des progrès accomplis en gestion durable des forêts dans le pays. Les processus d'établissement de rapports sur les forêts ont été simplifiés au fur et à mesure que le cadre des critères et indicateurs et les exigences en matière d'information se sont améliorés.

L'application du cadre a fonctionné parce qu'il a permis d'adopter une approche transparente, cohérente et efficace de la collecte et de la synthèse des informations relatives à la gestion des forêts, ainsi qu'une structure de rédaction conviviale de rapports sur les forêts. Cela a aussi permis d'uniformiser les données et de mieux les recueillir et de les diffuser, la plupart des données pouvant être utilisées à diverses fins, notamment pour la certification, la réalisation d'audits, de rapports récapitulatifs annuels des instances et de rapports globaux à long terme.

Bon nombre des résultats découlant de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre australien des critères et indicateurs peuvent être liés à l'efficacité de communication sur les valeurs collectives qui se rapportent à la gestion durable des forêts.

Le cadre des critères et indicateurs a servi à améliorer la politique forestière et les initiatives de gestion. Il a fourni la base à la gestion adaptative et à l'amélioration continue, et à la mise en œuvre d'engagements du gouvernement envers l'amélioration de l'ouverture, de la responsabilité et de la mobilisation des collectivités dans la gestion des forêts.

La crédibilité scientifique de la gestion forestière en Australie a progressé grâce à la mise en concordance des pratiques de gestion forestière sur le terrain entreprise par les États et les territoires avec les cadres nationaux et internationaux de gestion durable des forêts.

Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la mise en œuvre des critères et des indicateurs et la production des rapports sur les forêts en Australie.

Références

Montréal Process Implementation Group for Australia and National Forest Inventory Steering Committee, 2018. Australia's State of the Forests Report. Australian Bureau of Agriculture and Resource Economics and Sciences, Canberra December. CC BY 4.0. agriculture.gov.au/abares/forestsaustralie/sofr/sofr-2018





Canada



Les réalisations du Canada dans le cadre du Processus de Montréal

Les forêts sont essentielles au bien-être de l'environnement, des collectivités et de l'économie du Canada. Étant donné l'essentiel de ces rôles, les Canadiens adhèrent profondément à la gestion durable des ressources forestières. Les critères et les indicateurs servent à mesurer l'état des forêts et à rendre compte du fait qu'elles conservent au fil du temps leurs valeurs et leurs avantages environnementaux, sociaux et économiques. Conjugués à un cadre exhaustif de lois et de règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux, les critères et indicateurs s'érigent en une véritable stratégie de durabilité à long terme des forêts du pays.

Évolution de la foresterie depuis 1995

- En 1995, le Conseil canadien des ministres des forêts a adapté le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal pour qu'il reflète la situation nationale; le Conseil a commencé à utiliser ce cadre dans la production de rapports nationaux sur la progression de la gestion durable des forêts au Canada.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont décidé d'intégrer la gestion durable dans leurs lois, règlements, politiques et directives respectifs, autant en ce qui concerne les forêts publiques que privées.
- Le Canada, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres des forêts, a publié deux rapports globaux sur les critères et indicateurs nationaux, soit en 2000 et en 2005.

- Parallèlement et depuis les années 1990, on a commencé à intégrer progressivement des indicateurs de gestion forestière dans le Rapport sur l'état des forêts au Canada, qui est devenu le principal outil de communication des comptes rendus sur les critères et indicateurs du Canada. La 27e édition, publiée en 2017, donne un aperçu de la situation sociale, économique et environnementale des forêts et de la foresterie au pays.
- En 1997, le Conseil canadien des ministres des forêts a approuvé l'ajout de détails techniques qui caractérisent le nouvel inventaire forestier national (IFN). L'IFN, officiellement lancé en 2000, fournit des données qui permettent de rendre compte de nombreux indicateurs de la gestion durable des forêts, et traduit l'effort de collaboration qui a été instaurée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Nombre de provinces et territoires ont adapté l'ensemble national de critères et d'indicateurs et ont commencé à publier des rapports globaux sur l'état de leurs forêts.
- Les critères et indicateurs de gestion durable des forêts ont été mis en œuvre à l'échelle locale dans le Programme canadien de forêts modèles. L'approche des forêts modèles avait d'abord été élaborée et mise en œuvre par le gouvernement du Canada, parce qu'il voulait promouvoir des partenariats de gestion durable des forêts en tenant compte d'un ensemble de valeurs et d'intérêts, notamment celles des environnementalistes, des gouvernements, des peuples autochtones, des collectivités et des travailleurs forestiers. Le programme a depuis évolué jusqu'à devenir un réseau international

qui regroupe 57 forêts modèles implantées dans 6 réseaux régionaux des pays membres du Groupe de travail du Processus de Montréal, tels que l'Argentine, le Chili, la Chine, le Japon et la Fédération de Russie.

- Depuis 1995, la superficie des forêts certifiées a augmenté de façon spectaculaire au pays. En date de décembre 2016, le Canada comptait 168 millions d'hectares de forêts certifiées par une tierce partie comme étant gérées de manière responsable. Cela représente 37 % de toutes les forêts certifiées dans le monde, et la plus grande superficie de forêts certifiées par une tierce partie dans un pays. Certains systèmes de certification, comme celui de l'Association canadienne de normalisation, ont été fondés à partir des critères et indicateurs du Processus de Montréal. Ces systèmes constituent la pierre de touche de l'industrie forestière canadienne; on leur doit la façon dont la gestion est perçue dans le monde entier.
- À l'échelle internationale, le Canada a été en 2011 l'hôte d'une réunion à laquelle ont participé l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Processus de Montréal, Forests Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ensemble, ils ont essayé de rationaliser et d'harmoniser les rapports sur les forêts à l'échelle mondiale. Cette initiative a permis d'élaborer le « Questionnaire concerté sur les ressources forestières » que la FAO a mis en œuvre. On y recueille des données forestières nationales puis on les met à la disposition de ceux qui produisent les rapports.
- En 2016, le gouvernement du Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont organisé un atelier d'experts internationaux sur le renforcement de collaboration entre pays sur l'utilisation des critères et indicateurs à des fins de promotion et de démonstration de gestion durable des forêts, poursuivie dans la foulée du travail commencé en 2011. Cela a conduit à la publication du plan d'action collaboratif d'Ottawa qui présente six potentialités de résultats concrets résultant de l'application des critères et les indicateurs, résultats qui pourraient être obtenus d'ici les deux à trois prochaines années.

Apport du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal aux changements ci-dessus

Le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal a fourni une base commune de valeurs et de méthodes pour rendre compte, par l'intermédiaire de rapports, de la durabilité des forêts. Le caractère souple et adaptable du cadre de critères et d'indicateurs du Processus de Montréal a aussi fait que ses valeurs et concepts fondamentaux ont pu servir à définir, à l'échelle infranationale, les systèmes de certification forestière dont on retrouve les comptes rendus de leur application dans les rapports canadiens et provinciaux. Le Canada dispose ainsi d'un ensemble de valeurs communes solides pour rendre compte de son bilan en matière de durabilité.

Le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal a été un outil de communication efficace, qui a aidé à l'élaboration des politiques et à tenir le public informé. L'une des forces du cadre conceptuel des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts est qu'il rend facile la transmission, au grand public, de l'information complexe et interconnectée qu'il génère, de même qu'aux parties intéressées canadiennes et aux responsables des politiques. L'information claire et concise qui résulte de l'application des critères et indicateurs sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux des forêts au Canada permet d'assurer la qualité de la gouvernance et la prise de décision fondée sur des preuves. Une telle base d'information est venue influencer la politique et la prise de décision en gestion forestière au Canada. En outre, elle a influencé le discours public actuel sur les forêts et la foresterie au Canada grâce à la facilité d'accès à l'information et aux analyses factuelles.

Le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal a guidé les améliorations sur la qualité et la disponibilité des données au Canada. Les rapports sur ce cadre de gestion durable des forêts à l'échelle nationale ont mis en évidence des lacunes et des problèmes dans la qualité des données sur les forêts nationales. Ceux-ci ont à leur tour influencé les processus de collecte de données. L'inventaire forestier national du Canada a été créé pour ces raisons. L'amélioration graduelle des données constituant la base de données nationale sur les forêts du Canada répondra mieux aux besoins d'information à l'échelle nationale du Canada. En outre, le fait de disposer d'un ensemble commun de critères et d'indicateurs facilite, par l'intermédiaire de la Commission forestière pour l'Amérique du Nord, l'accès à la base de données multinationale sur les forêts d'Amérique du Nord, ce qui a contribué à diffuser l'information sur les forêts régionales.

Le Processus de Montréal offre une plateforme de collaboration qui sert à renforcer la capacité du Canada à répondre aux multiples exigences internationales en matière de production de rapports. On y maximise aussi l'utilité des données forestières mondiales. Grâce à cette plateforme de collaboration, on a pu rationaliser et harmoniser les rapports sur les forêts à l'échelle mondiale. Cette collaboration entre organismes - qui doivent aussi publier des rapports - de même qu'avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a de plus permis de mettre en œuvre le « Questionnaire concerté sur les ressources forestières ». Cet important questionnaire fournit des données et des informations utilisées dans l'Évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et permet de garantir que les rapports sont établis aussi efficacement que possible parce qu'il permet d'harmoniser la production de rapports à l'échelle mondiale et de faciliter la participation de tous les pays. Les données et les informations peuvent être communiquées et utilisées par plusieurs organismes.

Aspirations sur l'utilisation future du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal

Veiller à ce que les rapports sur les critères et indicateurs nationaux soient établis de manière efficace dans un environnement qui se numérise. Compte tenu de la tendance mondiale à abandonner les rapports et les statistiques sur papier au profit de pages Web, d'infographies et de bases de données consultables à l'aide de quelques mots-clés, le Canada s'efforcera de faire en sorte que ses informations clés sur la durabilité des forêts soient faciles à trouver et à utiliser, et qu'elles répondent aux besoins de divers publics.

Veiller à ce que les critères et indicateurs nationaux du Canada puissent contribuer à relever efficacement les nouveaux défis en matière de durabilité des forêts. La communication en continu de données et d'informations sur la durabilité revêt un aspect essentiel dans la mise en œuvre d'un cadre de critères et d'indicateurs. Toutefois, les circonstances changent, et des questions ou des préoccupations de la population peuvent surgir sur des sujets qui n'avaient pas été envisagés à l'origine. Il sera important à l'avenir de veiller à ce qu'à l'aide des critères et indicateurs nationaux du Canada, on puisse aborder des questions telles que les changements climatiques, les espèces envahissantes ou l'utilisation de la bioénergie, afin de justifier la pertinence de les poser.

Continuer à travailler à la rationalisation et à l'harmonisation des rapports mondiaux sur la durabilité des forêts. Le contexte de production de rapports internationaux évolue rapidement compte tenu de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable des Nations Unies. L'importance accordée aux forêts dans l'atteinte de ces objectifs est encourageante, mais suppose la nécessité de prendre des mesures touchant les forêts et de présenter des rapports. Le Canada se réjouit de travailler avec le Processus de Montréal, d'autres pays, d'autres organisations engagées dans le processus d'indicateurs et avec diverses autres organisations pour faire progresser, rationaliser et harmoniser les rapports mondiaux sur la durabilité des forêts. En travaillant avec diligence à la réalisation de cet objectif, on espère réduire le fardeau que pose la production des rapports nationaux, tout en augmentant la transparence, la cohérence, l'utilité et la qualité des données et des informations forestières mondiales.





Chili



Critères et indicateurs pour la conservation et la gestion durable des forêts tempérées et boréales.

Évolution depuis 1995

Depuis 1995, l'évolution des forêts au Chili montre une progression remarquable vers la conservation et la gestion durable des forêts. La transition qu'opère le pays vers une compréhension et une réglementation globales des activités liées aux forêts reflète les considérations apportées aux dimensions clés de la durabilité comme l'environnement, les meilleures pratiques de conservation et de gestion durable des forêts, et les changements climatiques. On a créé de nouvelles institutions et politiques pour soutenir 1) la gestion durable des forêts, 2) la gestion des ressources forestières et la législation sur les forêts indigènes, 3) des groupes de travail publics-privés sur des sujets, tels que les petites et moyennes entreprises forestières, 4) les forêts indigènes, 5) les conseils des zones protégées du système national, 6) les régimes fiscaux spéciaux pour la gestion et la récolte. Le Service national des forêts (CONAF) renforce le travail avec les populations indigènes. Il a aussi créé un fonds spécial pour la recherche sur les forêts naturelles. Récemment, le « Conseil de la politique forestière », qui envisage la participation des acteurs du secteur forestier, a élaboré la politique forestière 2015-2035.

La valeur de la production primaire du secteur forestier chilien a augmenté de près de 6,5 millions de dollars, dont 69,2 % sont allés sur les marchés étrangers et 30,8 % sont restés sur le marché intérieur. Depuis 2000, la production a augmenté de 125 %, principalement grâce aux exportations qui ont augmenté de 154 %, tandis que la valeur de la production pour le marché intérieur a augmenté de 80 % et que la production pour les marchés locaux est demeurée inférieure à celle de 2000. La dynamique économique, sociale et environnementale des produits forestiers non ligneux connaît depuis 15 ans une croissance importante et soutenue. La consommation de bois à usage industriel et de bois de chauffage a gagné 50,8 % par rapport à la consommation de 2000. Pour ce qui est de la quantité totale exportée, la croissance entre 2000 et 2013 a été de 142 %.

L'emploi dans le secteur forestier a légèrement augmenté entre 2000 et 2013, et ce, dans toutes les activités. L'exception est l'industrie secondaire, en raison de la diminution de l'exportation résultant de la retransformation du bois. Les collectivités rurales et surtout les populations autochtones associées à la situation des forêts indigènes dans le sud du Chili ont connu une évolution positive au cours de la dernière décennie. Cela est principalement dû à l'augmentation de la valeur des multiples usages et services que les forêts fournissent aux collectivités outre les revenus. C'est le cas de la valeur des avantages symboliques, religieux, médicinaux et, en général, environnementaux fournis par les forêts, tels que l'augmentation de la quantité et de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Il existe également une plus grande

valeur économique et une plus grande demande de produits non ligneux qui sont extraits puis commercialisés par les collectivités à des fins de subsistance et de survie. L'intérêt pour les loisirs et le tourisme dans les aires publiques protégées du système national a considérablement augmenté. Les visites des aires publiques protégées enregistrent depuis dix ans un taux de croissance annuel moyen de 7 %.

Apport du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal

Le principal apport du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal réside dans l'amélioration de la compréhension que le Chili a des forêts et du rôle qu'elles jouent dans la durabilité. Le cadre conceptuel des critères et indicateurs a aidé à élargir la vision économique liée aux forêts à d'autres aspects comme les avantages et les besoins sociaux, ou les fonctions de protection et d'écologie. Le réseau international découlant du Processus de Montréal est un élément essentiel de la politique forestière, car il vise à promouvoir l'amélioration des réglementations, des nouveaux programmes et des activités qui concernent le développement durable des forêts. Les sept critères servent de cadre de caractérisation dans le contexte de la gestion forestière, de questionnements nouveaux ou émergents en rapport avec les populations autochtones, de recherche et de développement, de base à l'innovation et au commerce pour les petits et moyens propriétaires terriens et de cadre à la réalisation d'autres défis sociaux et économiques.

Le Service national des forêts du Chili (CONAF) dirige, par l'intermédiaire du nouveau Conseil des politiques forestières, la participation d'organismes gouvernementaux, d'universités, d'ONG, d'entreprises privées et d'organisations sociales afin de réfléchir au développement du secteur forestier pour la période 2015-2035 et de mener des actions pour y arriver. Cela témoigne du défi que le pays souhaite relever et de son intention de progresser vers la gestion durable des forêts et de l'améliorer en utilisant comme cadre conceptuel les critères et les indicateurs du Processus de Montréal.

Aspirations sur l'utilisation future du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal au Chili

Les critères et indicateurs du Processus de Montréal ont permis aux administrateurs et aux scientifiques de détecter le manque d'informations dans de nombreux domaines liés à la GDF. Le défi consiste à accroître les efforts de suivi des nouveaux indicateurs et à évaluer leur évolution, tout en encourageant les efforts des pays à couvrir d'autres aspects que le seul aspect traditionnel des forêts, le seul aspect à avoir été l'objet de suivi. Les innovations technologiques et l'accès aux nouvelles technologies faciliteront de plus en plus la collecte de données, lesquelles seront plus nombreuses et de meilleure qualité. De tels efforts permettront de caractériser plus précisément les forêts, les écosystèmes et leur biodiversité. Les indicateurs et les meilleures connaissances sur les forêts et les écosystèmes aident à mieux détecter les défis de conservation des espèces associées aux forêts indigènes. Il s'agit également de surveiller les décisions politiques comme celles 1) de vouloir mettre en place de nouvelles aires publiques protégées, 2) d'atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et 3) de satisfaire aux exigences des Objectifs de développement durable par la préparation de l'information à cette fin.

L'utilisation des terres forestières a évolué au fil du temps en fonction de divers facteurs, tels que l'évolution des prix des produits, les nouveaux produits et technologies et les changements de perception à l'égard des fonctions des forêts. En outre, les menaces toujours présentes que sont les feux de forêt, l'érosion des sols, l'activité volcanique et d'autres agents biologiques ou non peuvent perturber les terres forestières et entraîner leur dégradation. Dans le contexte des changements mondiaux, les décisions politiques liées à la conservation et à la gestion durable des forêts nécessitent l'apport de données et d'informations nouvelles, meilleures et plus ciblées, notamment devant les défis majeurs auxquels font face les forêts des pays reconnus dans la « Stratégie sur les changements climatiques et les ressources végétales » que mène la CONAF.





Chine

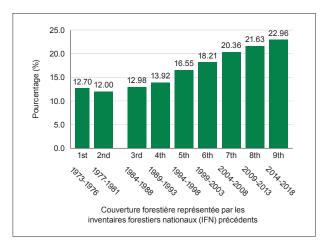


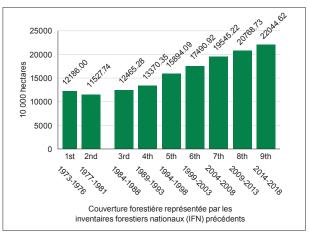
Évolution des forêts depuis 1995

Augmentation constante des ressources forestières et de la production liée à la forêt. Selon les résultats des neuf inventaires forestiers nationaux réalisés entre 1973 et 2018, le couvert forestier en Chine est passé de 12,00 % à 22,96 % et le volume du stock forestier a augmenté de 8,5 milliards de m³ au cours des 40 dernières années. En particulier, depuis la fin des années 1980, la Chine a maintenu une « double croissance » de sa superficie forestière et de volume de bois durant 30 années consécutives, devenant ainsi le pays dans le monde qui a connu la plus forte croissance de ses ressources forestières.

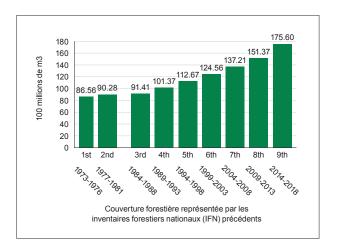
Selon l'Évaluation des ressources forestières mondiales de 2015, la superficie forestière de la Chine représente 5,51 % du total mondial, ce qui la place au 5° rang. Le volume de bois sur pied représente 3,34 % du total mondial, ce qui la place au 6° rang. La zone de plantation en Chine reste la première du monde. La superficie forestière par habitant en Chine est de 0,16 ha, soit moins d'un tiers de la moyenne mondiale, tandis que le volume de bois sur pied par habitant est de 12,35 m3, soit seulement un sixième de la moyenne mondiale. La Chine est l'un des premiers pays en termes de ressources forestières totales, mais ses ressources forestières par habitant restent faibles.

À la fin 2018, les forêts chinoises avaient une capacité de conservation de l'eau de 628,950 milliards de m³, une capacité de fixation du sol de 8,748 milliards de tonnes, une capacité de préservation des nutriments du sol de 462 millions de tonnes, une capacité d'absorption des polluants





atmosphériques de 40 millions de tonnes, une capacité de rétention des poussières de 6,158 milliards de tonnes, une capacité de fixation du carbone de 434 millions de tonnes et une capacité de libération d'oxygène de 1,029 milliard de tonnes sur une base annuelle.



Le renforcement continu de la gestion et la supervision des ressources forestières. La Chine applique des réglementations strictes en matière de gestion et de surveillance des ressources forestières. Cela permet de garantir que ses ressources forestières augmentent de manière continue et stable, grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de classification de zonage et de modes de gestion. Le système de récolte annuelle autorisée (CAA) avait été établi par la loi forestière nationale pour être mis en application en 1987, et mis à jour en même temps que le plan de développement sur cinq ans. L'Administration nationale des forêts a en outre encouragé la réforme de la CAA pour renforcer la gestion de l'exploitation forestière en vue d'un contrôle strict de l'usage des forêts naturelles et des forêts domaniales, et pour motiver des entreprises à l'établissement de plantations et à l'exploitation collective des forêts. En 2010, le Conseil d'État a publié un plan de planification de la protection et de l'utilisation des terres forestières nationales (2010-2020). On avait établi un système d'utilisation annuelle autorisée des terres forestières qui favorisait l'intensification de la protection des terres forestières afin de sauvegarder l'espace de culture des forêts et la sécurité écologique. Pour renforcer les capacités de détection des ressources forestières et de leur dynamisme, on a procédé à des inventaires forestiers à différentes échelles, à l'examen de la supervision de l'utilisation des terres forestières et de la récolte forestière, et à la cartographie des terres forestières à l'échelle nationale, le tout dans une perspective d'amélioration continue.

Depuis les années 1970, la Chine a mis en place un système continu quinquennal d'inventaire forestier national. Les méthodes d'inventaire forestier continu reconnues mondialement ont été intégrées dans le système. La province (région autonome / municipalité) constitue l'unité de sondage dans laquelle on a établi des placettes d'échantillonnage; tous les cinq ans, quelque 415 000 placettes d'échantillonnage permanentes sont l'objet de collecte de

données. Ces dernières servent par la suite à étudier, à mesurer et à relever les indicateurs qui montrent le mieux la quantité, la qualité et la structure des ressources forestières, les conditions écologiques des forêts, leurs fonctions et les avantages qu'elles procurent. Les données sur l'état des ressources forestières et les changements dynamiques servent donc à évaluer l'état écologique des ressources forestières et les fonctions et avantages des forêts aux échelles nationale et provinciale. En 2018, neuf inventaires avaient été réalisés.

La mise en œuvre d'une série de politiques et de mesures accélère la foresterie. Le document du gouvernement central portant sur la décision d'accélérer la croissance des forêts a été publié en 2003. Ce document guidera la foresterie nationale et la construction écologique jusqu'en 2050. Par ailleurs, un autre document du gouvernement central, publié en 2008, portant sur l'avis de promotion globale de la réforme de la propriété forestière collective devrait servir à clarifier le droit de propriété, le droit de contrat, le droit de gestion et le droit bénéficiaire de la forêt collective, stimuler la sylviculture de la forêt collective et augmenter le profit de la gestion. Depuis la fin des années 1990, la mise en branle successive de plusieurs programmes nationaux clés de foresterie a permis d'accélérer grandement la croissance des ressources forestières et la restauration écologique; au total, on compte une superficie moyenne annuelle de boisement (y compris les plantations et les semis aériens) de plus de 4,5 millions d'hectares. La plantation volontaire d'arbres combinée à l'écologisation des départements, des routes, des zones urbaines et rurales mène à une écologisation exhaustive du territoire et de restauration du couvert forestier.

Dans le but de protéger efficacement les forêts, on a investi, en 2004, des fonds nationaux en compensation des avantages écologiques des forêts, lesquels couvrent toutes les forêts à l'échelle écologique nationale, et on a progressivement investi des fonds provinciaux qui couvrent les forêts à l'échelle écologique locale. La construction à grande échelle de réserves naturelles dans le secteur forestier, de parcs forestiers et de villes forestières nationales, totalisant respectivement en 2015, 2 228, 3 234 et 96, accélère sans cesse la protection de la biodiversité forestière, le boisement et l'amélioration écologique.

La collaboration bilatérale et multilatérale favorise en permanence la gestion durable des forêts. La coopération internationale en matière de foresterie s'est rapidement intensifiée. Des organisations internationales telles que la FAO, le FEM, l'OIBT, etc. soutiennent la gestion durable des forêts et la certification des forêts chinoises à l'aide d'assistance technique et de coopération à des projets. La GDF devient le point important des accords bilatéraux de coopération forestière. Les concepts de gestion tels que la gestion des écosystèmes, la gestion saine, la gestion proche de la nature et la gestion des arbres cibles ont été introduits au moyen de démonstrations et d'innovations techniques propres à la gestion forestière. Les ONG jouent également un rôle positif dans le progrès technique de la gestion et de l'amélioration de la qualité des forêts.

Apport du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal

Les critères et indicateurs du Processus de Montréal ont encadré la production des rapports nationaux sur la GDF. La Chine a produit trois rapports nationaux sur la GDF (1998, 2013 et 2016), tous fondés sur les critères et indicateurs du Processus de Montréal. Les rapports nationaux servent de principales vitrines à la compréhension globale des progrès majeurs en matière de GDF et de l'état des forêts du pays. Les critères et indicateurs du Processus de Montréal ont considérablement amélioré la disponibilité des données tant à l'échelle nationale que régionale.

Le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal a servi de base à l'élaboration des critères et indicateurs de la GDF aux échelles nationale et locale. Les critères et indicateurs nationaux de la GDF spécifiques à l'industrie servent, depuis 2000, de ligne directrice à la gestion forestière dans tout le pays. Il y a eu autorisation séparée de diffuser l'entrée en vigueur des cinq cadres de critères et indicateurs régionaux, qui couvrent respectivement la zone forestière du nord-est, la zone du nord-ouest, la zone forestière du sud-est, la zone tropicale et subtropicale, en raison des différences qui les distinguent en matière de types de forêts et de stades de croissance de même que des conditions climatiques de 2007.

Le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal a grandement fait progresser les réalisations de la GDF. Ces critères et indicateurs favorisent l'assimilation du concept de GDF auprès de toutes les parties prenantes. y compris les organismes forestiers, les techniciens et le public. De plus en plus, on adopte des approches durables de gestion des forêts répondant aux besoins des générations suivantes et futures, en combinant de multiples fonctions. Le système juridique du secteur forestier chinois a encore progressé. Une série de plans de développement forestier, tels que le 13e plan quinquennal de développement forestier, le plan de développement économique de la sous-foresterie sur les terres forestières collectives (2014-2020), le plan de prévention et de contrôle des organismes nuisibles (2011-2020), oriente le développement forestier à long terme en Chine.

Aspirations sur l'utilisation future du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal

Les critères et indicateurs du Processus de Montréal régissent l'avenir de l'évolution de la GDF. L'administration forestière nationale a lancé une série de sites pilotes dans diverses unités de gestion forestière, afin d'améliorer la gestion des forêts conformément à ces critères et indicateurs, en application depuis 2004. On a réalisé de grands progrès depuis l'élaboration des critères et indicateurs et de leur mise en œuvre à l'échelle locale; l'usage des modèles techniques se généralise dans les bureaux locaux, les fermes forestières et les exploitants forestiers - et tous gagnent en expérience. Le cadre de critères et d'indicateurs auquel sont rattachés des objectifs aussi différents que ceux qui concernent la biodiversité forestière, les changements climatiques et l'application du plan stratégique des Nations Unies et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts servira de ligne directrice à l'élaboration du rapport national.

Le cadre théorique des critères et indicateurs du Processus de Montréal constituera la base sur laquelle la Chine assurera la protection et la restauration écologique nationale. La foresterie chinoise comprend la poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie de développement qu'elle centre sur la protection et la restauration écologiques en vue de sauvegarder la sécurité écologique nationale de ses forêts. En adéquation avec le cadre théorique des critères et indicateurs, l'application de politiques et d'actions, importantes en termes de préservation des ressources forestières, de boisement et d'écologisation à grande échelle et de promotion de la qualité des peuplements permettra d'augmenter sur une base continue la quantité, la qualité et les fonctions des forêts, de même que de relier étroitement les fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles des forêts.





Japon



Au Japon, les forêts occupent les deux tiers de la superficie du pays et contribuent à la sécurité des conditions de vie des populations et au développement de l'économie nationale en remplissant leurs multiples fonctions, telles que 1) la réduction des risques de catastrophe, 2) la conservation des eaux d'amont, 3) l'approvisionnement en bois et en produits forestiers non ligneux, 4) la conservation de la biodiversité ainsi que 5) l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci.

Ce rapport met en lumière certains des événements majeurs qui ont eu un impact important sur le secteur forestier japonais au cours des 20 dernières années, en lien avec l'élaboration du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal.

- En 1999, la mise en place d'un programme national de surveillance des ressources forestières, l'actuel «
 Programme d'échantillonnage de base sur la diversité des écosystèmes forestiers » permet, depuis, de collecter des données détaillées sur l'état des forêts, sur la base d'environ 13 000 parcelles permanentes dans tout le Japon.
- En 2001, la promulgation de la Loi fondamentale sur les forêts et la foresterie ordonne la révision complète de la loi précédente de 1964, pour faire passer les forêts de leur seule fonction de productrice de bois à de multiples autres.
- La certification forestière a été réalisée par les deux systèmes internationaux, FSC et PEFC, ce dernier n'étant appliqué qu'aux certificats de conformité, et par un régime national, celui du Conseil japonais pour les écosystèmes

- durables verts. La superficie forestière certifiée au Japon représentait 7 % de la superficie forestière totale en 2015. En 2016, l'aval du PEFC a été donné au Conseil japonais pour les écosystèmes durables verts.
- Le **matériel ligneux** des plantations est passé de 1,89 milliard de m³ en 1995 à 3,04 milliards de m³ en 2012, tandis que le matériel ligneux total est passé de 3,48 milliards de m³ à 4,90 milliards de m³ pendant la même période.
- La demande de bois au Japon est tombée à 75,3 millions de m³ en 2015, ce qui représente environ 66 % de la demande de 1995. Cette diminution a principalement été attribuée à l'évolution de la situation économique et à la baisse des mises en chantier, ainsi qu'à la population, qui a atteint son maximum démographique en 2010.
- La production de contreplaqué à partir de grumes du cèdre du Japon a été rendue possible au début des années 2000, ce qui a permis l'apport d'une avancée majeure dans l'expansion de l'utilisation de bois de qualité inférieure et a facilité les pratiques d'éclaircie, un procédé de sylviculture indispensable au maintien de la qualité des plantations.
- La Loi sur la promotion de l'utilisation du bois dans les bâtiments publics est en vigueur depuis 2010, ce qui a déclenché plusieurs innovations sur l'utilisation du bois, telles que le bois de charpente laminée et les matériaux ignifuges en bois ainsi qu'une augmentation des investissements privés destinés à la construction d'installations en bois dans les zones urbaines.
- En plus du dendroctone du pin, la population croissante de **cerfs** est devenue la principale menace pour la santé des forêts; ils mangent les semis, les jeunes arbres et

- d'autres plantes de sous-bois, entraînant de graves dommages, notamment l'érosion du sol.
- Avec la fréquence croissante des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les pluies torrentielles, le risque de catastrophes provoquées par la pluie en montagne, comme les glissements de terrain, les coulées de débris, les rejets de sédiments et l'effondrement des collines, reste élevé, voire plus élevé encore ces dernières années.

Voici l'apport des critères et indicateurs du Processus de Montréal à l'élaboration de la politique et des programmes forestiers.

 Les rapports nationaux basés sur l'ensemble des critères et des indicateurs ainsi que le Livre blanc sur les forêts et la foresterie publié chaque année ont aidé le public à mieux comprendre ce que signifiait la gestion durable des forêts.

- Le programme de surveillance des ressources forestières lancé en 1999 vise à répondre aux besoins en données nécessaires à l'évaluation des critères et indicateurs du Processus de Montréal.
- La Loi fondamentale sur les forêts et la foresterie promulguée en 2001 a donné le coup d'envoi à la poursuite de l'objectif politique global relatif au secteur forestier, qui consiste à ce que les forêts remplissent leurs multiples fonctions, définies suivant les sept critères du Processus de Montréal.
- Le Conseil japonais pour les écosystèmes durables verts, un système national de certification des forêts dirigé par le secteur privé, a basé ses critères sur ceux du Processus de Montréal.





République de Corée



Gestion durable des forêts en République de Corée

Depuis que le concept de gestion durable des forêts (GDF) a été introduit en 1992, la GDF est devenue l'un des objectifs les plus importants de la politique forestière de la République de Corée. De nombreux efforts politiques et universitaires ont été investis dans la mise en œuvre de la GDF en République de Corée. Le principal objectif du quatrième plan forestier national (1998-2007) était de jeter les bases de la gestion durable des forêts en République de Corée. Tout au long du quatrième plan forestier national, des cadres juridiques et institutionnels de gestion durable des forêts ont été établis et un ensemble de critères et d'indicateurs adaptés à la République de Corée a été élaboré. Le cinquième plan forestier national (2008-2017), actuellement en cours de réalisation, vise à créer une « nation verte durable », grâce à la mise en œuvre effective de la gestion durable des forêts en République de Corée. Un indice de durabilité des forêts a été établi pour que l'on évalue les statuts de la GDF et que l'on promeut la mise en œuvre de la GDF à l'échelle locale.

Élaboration de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts en République de Corée

En 1994, l'Institut national des sciences forestières a souligné la nécessité d'établir des critères et des indicateurs de GDF. Depuis lors, des universitaires se sont employés à définir des critères et indicateurs adaptés à la République de Corée. Comme les pays membres peuvent présenter un large éventail de conditions naturelles, sociales et techniques, le Processus de Montréal a supposé qu'il y aurait des différences entre les pays dans l'application de l'ensemble initial de critères et indicateurs. À cet égard, l'Institut a mené un certain nombre d'études pratiques sur le caractère applicable des critères et indicateurs du Processus de Montréal en République de Corée. En 2005, l'Institut débouchait sur une proposition de cadre comprenant 7 critères et 28 indicateurs.

Rapports nationaux sur la gestion durable des forêts en République de Corée

La République de Corée, qui fait partie des pays membres du Processus de Montréal, a accepté de suivre et de communiquer l'état et les tendances des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts. En 2004, elle a présenté un rapport pilote basé sur le cadre initial de critères et d'indicateurs du Processus de Montréal. En 2009, le premier Rapport national sur la gestion durable des forêts en République de Corée a été publié, cette fois-ci suivant le cadre des 7 critères et 28 indicateurs qui avaient été proposés en 2005. Ce rapport présente un large éventail de données et d'informations qui décrivent l'état des forêts et les progrès nationaux en GDF que la République de Corée a accomplis. En 2014, le deuxième Rapport décrivait la GDF basée sur un cadre qui résultait

de la révision de celui de 2005. Dans ce nouveau cadre, huit nouveaux indicateurs ont été adoptés après réexamen de l'ensemble initial de critères et indicateurs du Processus de Montréal et de leur applicabilité.

Élaboration de l'indice de durabilité des forêts

Depuis la publication du cadre des sept critères et des 28 indicateurs élaborés en 2005, la sensibilisation du public et les demandes de mise en œuvre de la GDF ont augmenté en République de Corée. Cependant, il n'a pas été facile de décrire l'état général ou la situation de la gestion durable des forêts aux échelles locale et nationale, car les critères et indicateurs portent sur un trop large éventail d'éléments qui n'ont qu'un lien général avec la gestion des forêts elle-même. Il était donc nécessaire de mettre au point un indice qui puisse rendre clairement compte des tendances et des conditions de la gestion durable des forêts en République de Corée.

En 2006, la Loi sur la promotion et la gestion des ressources forestières (loi n° 8852) a été promulguée. L'article 7 de cette loi prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un indice de durabilité des forêts révélateur de l'état de la gestion durable des forêts à l'échelle nationale. L'indice de durabilité des forêts est un score quantitatif de durabilité globale de la forêt. Il résulte de la considération des aspects économiques, sociaux et environnementaux de la gestion des forêts aux échelles locale et nationale.

Défis actuels de la gestion durable des forêts en République de Corée

La question de la durabilité économique est une question difficile en République de Corée. Réhabilitées dans les années 1970 et 1980 par le projet national de reboisement, la plupart des forêts de la République de Corée ne sont aujourd'hui pas assez mûres pour fournir le bois nécessaire aux industries forestières. Ces dernières dépendent toujours de l'importation de bois et les propriétaires forestiers ne tirent que de faibles revenus de l'aménagement forestier. Par ailleurs, l'augmentation récente des revenus provenant des produits non ligneux ou des services des écosystèmes forestiers, tels que les loisirs en forêt ou la séquestration du carbone résulte des efforts que l'on centre sur l'amélioration de la durabilité économique de la gestion des forêts.

L'autre grand problème en République de Corée est celui des épidémies d'insectes forestiers. Comme on l'a constaté en 1988, le flétrissement du pin causé par le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) est devenu une menace majeure pour les pins en République de Corée. Les efforts de lutte considérables déployés contre cette menace ont réussi à faire baisser la propagation du ver rond: moins de superficies sont touchées depuis 2006. Récemment, ce nématode s'est à nouveau répandu dans toute la péninsule. Le service forestier de la République de Corée et l'Institut national des sciences forestières tentent de mettre au point des mesures de prévention de sa propagation.





Nouvelle-Zélande

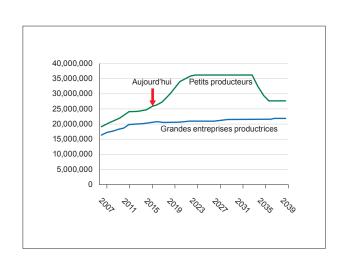


Évolution des forêts et de la foresterie en Nouvelle-Zélande depuis 1995

La propriété des forêts néo-zélandaises a connu de grands changements à la fin des années 1980 avec la privatisation des plantations et le changement de statut de toutes les forêts naturelles publiques, qui sont passées dans le statut domanial de forêts de conservation. La période à partir de 1995 a été marquée par un certain nombre de tendances et de problèmes. Les superficies de statut domanial de conservation sont demeurées à peu près les mêmes, tandis

Nouvelles activités de plantation d'arbres (en 1987) et de déforestation (depuis 2005) Par année jusqu'au 31 mars 2014 100,000 80,000 60,000 40,000 20.000 -20,000 Année de plantation Remarque: Ces estimations n'incluent pas le déboisement des forêts immatures destinées à d'autres usages. Données sur la déforestation en 2011 : www.maf.govt.nz/news-resources/ statistics-forecasting/statistical-publications/national-forest-description Source : Faits et chiffres de 2014 de la Forest Owners Association que celles réservées aux plantations ont augmenté dans les années 1990, en raison de l'essor dans les investissements à cette fin. Cependant, cette tendance s'est inversée et une partie de la superficie a été perdue, les superficies ayant été converties en terres à pâturage à des fins de production laitière, plus rentable à la fin des années 2000.

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a participé au Processus de Montréal et à d'autres initiatives internationales (Forum des Nations Unies sur les forêts, Convention sur la diversité biologique) dès le début (fin des années 1980, début des années 1990). L'histoire de ces premiers jours d'activités internationales sur la GDF de la Nouvelle-Zélande est bien résumée par Wijewardana (2016).



Les entreprises forestières néo-zélandaises se sont engagées dans la certification forestière à la fin des années 1990, et la première entreprise a été certifiée en 1998. Aujourd'hui, 67 % des plantations sont certifiées FSC et, en 2016, le PEFC a été offert en Nouvelle-Zélande. La récolte des plantations augmente depuis le début des années 2000 et culminera à un rythme annuel d'environ 35 millions de m³ dans les années 2020. Les produits forestiers sont le troisième secteur d'exportation de la Nouvelle-Zélande, contribuant à hauteur d'environ 3 % au PIB du pays.

Les problèmes auxquels sont confrontées les forêts de Nouvelle-Zélande aujourd'hui comprennent 1) la perte de biodiversité des forêts naturelles, 2) les effets des changements climatiques sur toutes les forêts, et 3) les préoccupations concernant les effets environnementaux des systèmes de récolte par abattage dans les plantations d'arbres exotiques. Avec l'augmentation du taux de récolte, la disponibilité de travailleurs qualifiés, de machines et d'infrastructures de transport est également préoccupante.

Une nouvelle législation (2014) visant à protéger les ressources en eau douce – la Déclaration de politique nationale pour la gestion de l'eau douce (NPS-FM) et une nouvelle norme environnementale nationale visant les plantations (NES-PF) (2018) – complètera la législation environnementale de base de la Nouvelle-Zélande, soit la Loi sur la gestion des ressources (RMA) (1991). Elle garantira la poursuite des progrès vers la gestion durable des forêts néo-zélandaises.

Apport du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal

Rapport national sur l'état des forêts. En Nouvelle-Zélande, le cadre a principalement servi à rendre compte de l'avancement des progrès du pays en gestion durable des forêts, comme en témoigne la production de trois « rapports de pays » publiés respectivement en 2003, 2008 et en 2015 (MAF, 2002; MAF, 2009; MPI, 2015). Cela a permis de mieux faire comprendre la foresterie néo-zélandaise à l'international. Depuis le premier rapport, où l'on ne disposait de données que pour environ un tiers des indicateurs, la couverture s'est considérablement étendue et, dans le dernier rapport, la Nouvelle-Zélande a pu rendre compte, dans une certaine mesure, de tous les indicateurs. Après trois cycles de production de rapports nationaux, il devient désormais possible d'évaluer les progrès en gestion durable des forêts de même que les tendances des valeurs des indicateurs. Le tableau national (figure 1) montre des tendances à l'amélioration (48 %) ou à la stabilité (41 %) dans 89 % des 54 indicateurs; seuls 9 % d'entre eux affichent une tendance à la baisse entre 2003 et 2014.

Toutefois, la production de rapports n'a pas constitué pas le seul usage du cadre. Des éléments du cadre du Processus de Montréal ont été aussi utilisés dans divers contextes en Nouvelle-Zélande au cours des 20 dernières années, notamment (mais pas exclusivement) les suivants :

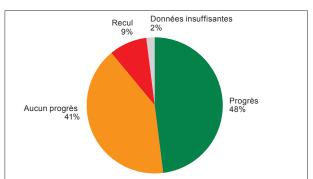


Figure 1. Pourcentage moyen combiné des indicateurs considérés comme montrant des progrès positifs, négatifs ou neutres vers la durabilité dans les rapports de 2008 et de 2014 par pays de la Nouvelle Zélande sur le Processus de Montréal. Dans le rapport de 2008, les données de plusieurs indicateurs étaient insuffisantes de sorte qu'elles ne permettaient pas de faire des comparaisons. Notez que le rapport de 2003 ne comportait pas d'évaluation de la progression des indicateurs et qu'il a donc été exclu.

Adoption des critères et indicateurs du secteur forestier.

Trois des plus grandes sociétés forestières commerciales ont incorporé les critères et indicateurs du Processus de Montréal dans leur plan de surveillance et de gestion des forêts naturelles et plantées. Timberlands West Coast Ltd. (TWCL) a intégré les critères et indicateurs du Processus de Montréal dans l'élaboration de son plan de gestion du hêtre à la fin des années 1990, car l'entreprise voulait surveiller les changements de la biodiversité et d'autres caractéristiques écologiques au fil du temps à la suite de la proposition d'exploitation du Nothofagus. Nelson Forests and Timberlands utilisent pour leur part les critères et indicateurs comme cadre conceptuel de surveillance environnementale dans leurs plantations, dont les données fournissent les preuves nécessaires à l'obtention de la certification FSC.

La NZ Forest Owners Association, qui représente tous les propriétaires de plantations du pays (www.nzfoa.org), a structuré un portail d'information sur les plantations calqué sur le cadre des critères et des indicateurs (http://www.nzplantedforests.org/) parce qu'il rend facilement accessible en un seul endroit des informations souvent diverses, disparates et fragmentées. Le cadre de critères et d'indicateurs a également servi à concevoir un programme national de recherche de gestion durable des plantations et à structurer le New Zealand Journal of Forestry Science destiné à livrer de l'information relative aux sept critères.

La norme néo-zélandaise de gestion forestière durable NZS AS 4708:2014 a été adaptée de la norme forestière australienne (AS 4708:2013), laquelle a été élaborée dans le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal. La norme néo-zélandaise a ensuite été approuvée par le « Programme for the Endorsement of Forest Certification » (PEFC) et a fourni une deuxième option (avec le FSC) destinée à la foresterie néo-zélandaise afin de démontrer ses références en matière de durabilité aux marchés et aux consommateurs.

Contribution aux initiatives du secteur primaire et du développement rural

En 2014, Scion a mis au point avec plusieurs chercheurs d'une tribu indigène maorie un outil de modélisation visant à quantifier l'impact des changements climatiques sur les capitaux investis dans les moyens d'existence durables de la collectivité dans le bassin versant de Waiapu sur la côte est de la Nouvelle-Zélande (Warmenhoven et al 2014). Les critères et indicateurs du Processus de Montréal ont servi de base aux 25 indicateurs utilisés pour définir la situation de chaque capital inclus dans le modèle.

Les critères et indicateurs du Processus de Montréal ont été revus en 2013, en même temps qu'une série d'autres initiatives de surveillance locales et internationales. La révision a donné lieu à la création du New Zealand Sustainability Dashboard (NZSD), un cadre de surveillance environnementale destiné aux industries primaires (MacLeod et Moller 2013).

Aspirations sur l'utilisation future du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal

L'intérêt pour la demande de données et d'informations sur les forêts néo-zélandaises ne cesse de croître. Alors que la Nouvelle-Zélande est confrontée aux défis des changements climatiques, aux marchés mondiaux et à d'autres pressions, la production de rapport basée sur le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal deviendra encore plus importante.

Il y a un intérêt croissant à l'idée d'intégrer le point de vue des populations autochtones dans l'approche des critères et indicateurs. De nouvelles études à cette fin portent sur la manière dont nous pourrions inclure leurs connaissances dans le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal en vue d'une application spécifique à la Nouvelle-Zélande.

L'information sur les forêts livrée dans les trois rapports nationaux et par diverses autres initiatives nationales d'établissement de rapports sur les forêts s'accumule, de sorte que le besoin de la synthétiser et d'expliquer les tendances sur l'état des forêts augmente. On pourrait tirer beaucoup plus des analyses de cette information et même l'utiliser dans les analyses des prochaines stratégies forestières – par exemple, ce que nous devons faire devant les changements climatiques.

Remerciements: Ce résumé des réalisations s'inspire fortement d'un document de synthèse antérieur: Payn T.W., Barnard, T.D., Cox, S., Millard, L., Novis, J., Reid, A. 2015. Sustainable Forest Management Developments in New Zealand seen through the lens of the Montréal Process Criteria and Indicators (C&I) framework. XIV World Forestry Congress, Durban, South Africa. http://foris.fao.org/wfc2015/api/file/553f0c2daad66a0115ccca6e/contents/4d36ee55-bcd5-426e-97ec-3cddc04c2a8f.pdf.

Références

MAF, 2002. New Zealand Country Report 2003 – Montréal Process Criteria and Indicators for the Conservation and Sustainable Management of Temperate and Boreal Forests. MAF Technical Paper 2002/21. Disponible au: http://maxa.maf.govt.nz/mafnet/publications/montrealpocess-country-report-2003/montreal-process-technical-paper-2002-21.pdf

MAF, 2009. Sustainable Management of New Zealand's Forests – The 2008 New Zealand Country Report on the Montréal Process Criteria and Indicators. Disponible à l'adresse http://maxa.maf.govt.nz/mafnet/ publications/2008-nz-report-montreal-process/index.htm

MPI, 2015. The 2014 New Zealand Country Report on the Montréal Process Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management. https://www.montrealprocess.org/documents/publications/ general/2015/NewZealandThirdReportMontrealProcess.pdf

Warmenhoven, T.; Barnard, T.; Pohatu, P.; Garrett, L.; Porou, T.; Fitzgerald, G.; Harrison, D.; Barry, L.; Ruru, W. 2014. Climate Change and Community Resilience in the Waiapu Catchment. MPI Technical Paper 2014/25. Disponible à l'adresse suivante : http://www.mpi.govt.nz/document-vault/3344

Wijewardana D. 2016. New Zealand's march towards sustainable forest management – the untold story. New Zealand Journal of Forestry. 61(3) pp 26-19





Fédération de Russie



Conserver les forêts permet de garantir l'approvisionnement des collectivités en produits forestiers et en emplois, de conserver la biodiversité, d'atténuer les changements climatiques, de protéger les sols et les ressources en eau et d'améliorer la qualité de l'air. Le maintien de la conservation et de la gestion durable d'un cinquième de toutes les forêts de la Terre sous l'autorité de l'Agence fédérale des forêts de la Fédération de Russie (Rosleskhoz) est une tâche d'envergure planétaire.

Dans son travail, l'Agence fédérale des forêts suit le principe de l'unité organique formée par les aspects écologique, historique, culturel, social et économique prioritaire de gestion des terres forestières. Cela signifie que les forêts de la Fédération de Russie sont considérées non seulement comme la base de l'industrie du bois, mais aussi comme le cadre de vie séculaire des habitants de la Fédération de Russie. Les forêts russes assurent la sécurité environnementale de la population de la Fédération de Russie et des pays voisins.

La Fédération de Russie se trouve en bonne position en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles approches de la gestion durable des ressources forestières, qu'elle base sur l'expérience nationale et internationale. C'est pourquoi les critères et indicateurs de gestion durable des forêts boréales et tempérées du Processus de Montréal revêtent une grande importance. La Fédération de Russie a été l'un des premiers membres du Processus de Montréal (en 1993). La Fédération de Russie a présenté trois rapports nationaux suivant le cadre des critères et indicateurs établi par le Processus de Montréal (2003-2008-2013).

La Fédération de Russie est le plus grand pays forestier du monde. La superficie totale des terres de la Fédération de Russie couvertes de forêts, au 1er janvier 2017, était de 1 184,3 millions d'ha, dont environ 807,7 millions de ha de superficies étaient couvertes de végétation forestière (zone boisée), soit 5 ha de forêt par habitant. Le territoire de la Fédération de Russie comprend 25 % du volume mondial de bois d'œuvre. Les forêts russes jouent un rôle clé dans l'environnement et dans la stabilisation des changements négatifs du climat. Les forêts boréales de la Fédération de Russie constituent environ 95 % des forêts boréales du monde et 60 % des forêts russes. La Fédération de Russie détient une expérience considérable dans la gestion des ressources forestières. Elle est devenue une leader mondiale reconnue dans la sylviculture et la préservation des forêts, ainsi que dans la recherche en sylviculture et dans l'évolution de la foresterie.

Évolution de la foresterie depuis 1995

Le système de collecte d'informations sur les forêts et la foresterie a été amélioré. Actuellement, la collecte des principales informations sur les forêts et la gestion forestière en Fédération de Russie passe par l'intermédiaire du système d'inventaire forestier d'État, du registre forestier d'État et du système de surveillance des forêts. Dans la Fédération de Russie, le système de surveillance des forêts comprend tous les types de surveillance, soit :

- les conditions pathologiques de la forêt;
- les systèmes d'alerte précoce aux feux de forêt;

- le danger de feux de forêt;
- la détection et la surveillance des feux actifs et l'estimation des zones brûlées:
- l'utilisation des forêts;
- le suivi de la radiation dans les forêts.

Les progrès technologiques, tels que la télédétection, les systèmes d'information géographique et les systèmes de gestion de l'information, sont activement mis à profit dans le système de gestion des forêts et le système d'inventaire forestier de l'État, ainsi que dans la préparation des plans de gestion forestière.

Sur la base des données collectées par le système d'inventaire forestier d'État et le système de surveillance des forêts, Rosleshoz fournit des prévisions sur l'état et la dynamique de divers indicateurs forestiers à des fins d'amélioration de l'administration de l'État dans le domaine de l'utilisation, de la protection et de la régénération des forêts et de la préservation de leurs fonctions écologiques.

En outre, sur la base des informations recueillies, le Rosleskhoz publie chaque année le rapport « Les paramètres de base de l'activité en sylviculture ». Les réels utilisateurs des informations et des rapports du système d'inventaire forestier d'État et du système de surveillance des forêts sont les décideurs du domaine de la gestion forestière. Par ailleurs, des utilisateurs comme des organismes de conservation peuvent procéder à des analyses plus poussées sur la conservation et l'utilisation des forêts russes. Une partie des données collectées est présentée au public sous forme de « données ouvertes » sur le site Web de Rosleskhoz. http://rosleshoz.gov.ru/opendata

L'Agence fédérale des forêts et les gouvernements des territoires ont été proactifs à l'égard de l'intégration de la gestion durable dans les lois, règlements, politiques et directives de gestion forestière.

- Un nouveau code forestier a été adopté (2006). Les travaux visant à améliorer le code forestier se poursuivent. Lors de la préparation du Code forestier et des amendements au Code forestier, l'expérience du Groupe de travail du Processus de Montréal a été tenue en considération.
- La Loi fédérale n° 415-FZ du 28 décembre 2013 a ajouté plusieurs nouveaux chapitres dans le Code forestier de la Fédération de Russie. On y présente les bases législatives d'un système d'information automatisé intégré de l'État que l'on destine à la gestion comptable du bois d'œuvre et aux transactions s'y rapportant.
- Le Décret du gouvernement de la Fédération de Russie n° 318 du 15 avril 2014 réglemente le Programme d'État du développement forestier de 2013-2020. Le site Web Rosleskhoz met à jour annuellement les informations sur la réalisation des indicateurs cibles du programme de l'État (http://rosleshoz.gov.ru/opendata, section « des indicateurs cibles et leur réalisation »).
- La Directive du gouvernement de la Fédération de Russie n° 1724-r du 26 septembre 2013 réglemente les Fondements de la politique d'État dans le domaine de l'utilisation, de la protection et de la reproduction des forêts dans la Fédération de Russie pour la période allant jusqu'en 2030.

Certification des forêts – La première certification FSC a été délivrée en 2000 dans la Fédération de Russie; le premier produit portant le logo FSC date de 2001. Au début du mois

de janvier 2019, la Fédération de Russie se classait au deuxième rang mondial en termes de superficie de forêts certifiées FSC: 45 millions d'hectares de forêts étaient certifiés en Fédération de Russie. La Fédération de Russie se classait alors au premier rang pour ce qui est du nombre de certifications de gestion forestière émises – 160 sur 1 588 certifications de gestion forestière délivrées dans 84 pays du monde. Depuis 2011, le PEFC a fait son entrée dans la Fédération de Russie: 16 millions d'hectares de forêts sont certifiés dans la Fédération de Russie.

Les critères et indicateurs du Processus de Montréal ont également été utilisés lors de la création du système de forêts modèles de la Fédération de Russie – en particulier, la forêt modèle de Pskov et la forêt modèle de Priluzje.

Apport du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal aux changements mentionnés ci-dessus

Dans le passé, la Fédération de Russie utilisait un système d'indicateurs nationaux de GDF basé sur ses propres principes. Plus récemment, elle a repris ces principes nationaux et a considéré les critères et indicateurs de GDF du Processus de Montréal dans la refonte et l'amélioration des indicateurs cibles de son programme de développement forestier d'État et des « Critères d'évaluation de l'efficacité de l'activité des pouvoirs publics des entités constitutives de la Fédération de Russie pour l'exercice des pouvoirs délégués dans le domaine des relations forestières » (2012, 2013 et 2014). À partir de ces documents, l'Agence fédérale des forêts établit le « Rapport annuel sur l'état et l'utilisation des forêts de la Fédération de Russie ». Les rapports sur les critères et les indicateurs de la GDF à l'échelle nationale ont mis en évidence les lacunes et les problèmes de qualité des données sur les forêts nationales.

De plus, les critères et indicateurs de GDF du Processus de Montréal ont été utilisés dans l'établissement de diagnostics de la qualité en matière de gestion forestière dans le secteur forestier. Dans son programme sur les forêts (PROFLOR), la Banque mondiale offre un outil de diagnostic de gestion et des indicateurs qui permet d'évaluer la gestion des forêts au sens large (wwf.ru). Le recours à cet outil a permis de produire des résultats très pertinents sur la mise en œuvre terrain en Russie, qui sont très utiles aux travaux en cours sur les critères et indicateurs de GDF du Processus de Montréal notamment les indicateurs du critère 7. Le WWF de la Fédération de Russie a mis au point une technique de notation de l'administration publique des forêts dans les entités constitutives de la Fédération de Russie.

Aspirations sur l'utilisation future du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal

Les dernières années révèlent une tendance positive à l'harmonisation du système national russe de critères et indicateurs avec les systèmes internationaux d'évaluation de la GDF. Ceci est favorisé par le travail conjoint sur le cadre conceptuel de critères et indicateurs au sein du Processus de Montréal, de Forest Europe et de la FAO.





États-Unis d'Amérique



Évolution des forêts et de la foresterie aux États-Unis depuis 1995

État des forêts

Après avoir fortement diminué dans les années 1800 et après avoir augmenté dans la première moitié des années 1900, la superficie des forêts aux États-Unis est restée stable ou a légèrement augmenté au cours des 50 dernières années. La superficie totale des forêts américaines compte aujourd'hui environ 320 millions d'hectares. Ces changements à long terme dans la superficie forestière résultent de l'évolution des modes d'utilisation et de la productivité des terres : régénération de forêts suite au défrichement et à l'abandon ultérieur de terres agricoles; établissement de plantations hautement productives dans les États du sud-est et ailleurs. À mesure que les forêts de nombreuses régions des États-Unis arrivent maintenant à maturité, le volume total de bois qu'elles contiennent a quasiment doublé en presque 70 ans. Ces tendances (superficie forestière stable et accroissement du matériel sur pied relatif) sont encore très visibles aujourd'hui; elles fournissent une indication forte de la durabilité des forêts, du moins en ce qui concerne ces simples mesures.

Bien que la superficie forestière soit stable et que les volumes de matériel sur pied relatif soient en augmentation, la mauvaise santé des forêts aux États-Unis menace sérieusement leur caractère durable. Les processus de perturbation augmentent en termes de gravité et d'étendue, notamment en raison de la forte augmentation de la mortalité

des arbres attribuable aux parasites et de l'étendue et de la gravité des incendies de forêt. La perte ou la fragmentation d'écosystèmes forestiers intacts se produit dans les zones plus peuplées en raison du développement humain.

Les perturbations et l'exploitation des forêts entraînent une perte de la biodiversité des forêts. Et, dans le domaine socio-économique, les personnes et les collectivités dépendantes de la forêt souffrent du déclin à long terme de l'emploi forestier, qui se trouve ponctué par de fortes fluctuations économiques. Ces changements sont dus, du moins en partie, à des forces exogènes (notamment les changements climatiques et la mondialisation de l'économie), qui sont donc complètement indépendantes des politiques et de la gestion forestières, et elles sont très préoccupantes (Service des forêts des États-Unis, 2011).

Élaboration des politiques

Dans les années 1990, les décisions en matière de politique et de gestion forestières aux États-Unis font l'objet de nombreux débats, notamment ceux qui portent sur la gestion des terres publiques. Une grande partie du conflit oppose depuis toujours les groupes d'intérêts en faveur de la préservation des forêts à ceux en faveur de l'utilisation des forêts. Si ces conflits continuent d'alimenter les discussions politiques, l'abondance croissante de la fibre de bois sur les terres privées et le besoin de plus en plus urgent de traiter

les questions de santé et de perturbation des forêts ont partiellement déplacé le débat vers la recherche de solutions d'une gestion plus efficace, donc loin de cette opposition bipolaire qui divise les deux groupes d'intérêts. Parmi les principaux changements politiques survenus au cours des 15 dernières années, on peut citer la Loi de 2003 sur la restauration de la santé des forêts, qui vise à accélérer les interventions sylvicoles sur les terres forestières exposées aux incendies, et la Règle de planification de 2012 publiée par le Service des forêts, qui prévoit la mise à jour de la planification des interventions dans les forêts du réseau forestier national suivant un processus plus souple et plus collaboratif.

À titre indicateur de l'évolution des conditions des forêts et des défis croissants, le Service des forêts consacre désormais près de la moitié de son budget à la gestion des incendies de forêt, et une part importante de ses activités de gestion forestière est axée sur la restauration de la santé des forêts sur les terres forestières exposées aux incendies ou autrement compromises. En outre, la récolte de bois sur les terres du système forestier national a chuté de près de 80 % par rapport à son pic de 1987, marquant du coup un changement de politique du système forestier national, lequel passe de la seule production de bois à la production d'un ensemble plus large de produits forestiers que les forêts saines génèrent. La production de bois sur les terres forestières privées, en particulier les forêts très productives du sud-est des États-Unis, a largement compensé le déclin des récoltes publiques, ce qui donne une indication de la nature dynamique des forêts et des marchés des produits forestiers américains. Cependant, ces changements ont également entraîné des perturbations considérables de revenus chez les ruraux, en particulier dans les pays occidentaux où les forêts publiques prédominent.

Apport du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal

Le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal a influencé la politique et la gestion des forêts aux États-Unis, principalement en raison de la publication du rapport national sur les forêts durables, dont la dernière édition date de 2011. Il n'y a apparemment pas de liens directs entre ces critères et indicateurs et les actions politiques spécifiques. Les critères et indicateurs et les mécanismes de compte rendu connexes servent plutôt à alimenter le

débat, inspiré de la maxime qui dit que de meilleures données conduisent à de meilleures discussions et donc à de meilleures décisions. L'expérience américaine sur l'application du cadre des critères et indicateurs montre qu'il constitue un excellent moyen de fournir des informations aux décideurs politiques et au public de manière claire et accessible. Nous y parvenons grâce à la publication sur papier du rapport national et à la diffusion en ligne des rapports sur les différents indicateurs (voir www.fs.fed.us/research/sustain/). Plus récemment, nous avons étendu l'utilisation du cadre des critères et indicateurs à l'évaluation des ressources forestières agricoles et urbaines (Service des forêts des É.-U., 2016) et des forêts tropicales sur les territoires américains et les territoires affiliés dans les Caraïbes et le Pacifique (Service des forêts des É.-U., 2017 [sous presse]).

Aspirations sur l'utilisation future du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal

En plus de produire la prochaine édition du rapport national sur les forêts durables au cours de l'année à venir, nous comptons tirer davantage parti de la structure organisationnelle et de diffusion d'information du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal, en centrant nos efforts de diffusion de rapports par l'intermédiaire des systèmes de diffusion sur le Web, comme celui en cours d'élaboration dans le site Web du programme de durabilité. Cela nous permettra de fournir des mises à jour des indicateurs clés en temps opportun (p. ex. sur une base annuelle ou semestrielle) et d'explorer de nouvelles façons de communiquer des évaluations sommaires et des interprétations sur des thèmes associés aux indicateurs.

Références

USDA Forest Service. 2011. National Report on Sustainable Forests—2010. Robertson, G. (éd.). FS-979. Washington, D.C.USDA Forest Service. 212 pages.

USDA Forest Service. 2016. Assessing the Sustainability of Agricultural and Urban Forests in the United States. Robertson, G.; Mason, A. (éd.). FS-1067. Washington D.C.: USDA Forest Service. 75 pages.

McGinley K.A.; Robertson G. C.; Friday K. S.; Carpenter C. A. 2017.
Assessing Forest Sustainability in the Tropical Islands of the United States. U.S. Department of Agriculture, Forest Service. GTR-IITF-48 (en préparation).





Uruguay



Évolution de l'exploitation forestière depuis 1995

L'Uruguay a fait des progrès importants en matière de gestion durable des forêts grâce à un secteur consolidé à l'avant-plan de la production agricole dans le pays, lequel présente également des indicateurs positifs sur les plans social, environnemental et économique.

Au cours des 25 dernières années, l'industrie forestière a connu une croissance importante, la deuxième loi sur l'exploitation forestière ayant fourni le cadre juridique et politique nécessaire pour le développement d'un secteur qui, jusqu'alors, était peu exploité en Uruguay. La politique forestière nationale avait deux principaux objectifs :

- La conservation des forêts naturelles en fonction de plans d'aménagement qui assureront leur durabilité;
- L'agrandissement de la superficie du territoire forestier grâce à des plantations, dans des zones où la concurrence relative avec d'autres productions agricoles est moindre.

La loi mentionnée précédemment a interdit la coupe des forêts indigènes et entraîné la création d'un fonds forestier destiné au versement de subventions aux plantations. Ainsi, de 1990 à aujourd'hui, la superficie forestière est passée de 798 000 à 2 060 413 hectares. Bien que les exonérations fiscales aient diminué et que les subventions allouées aux plantations n'existent plus, il est possible de constater que les forêts plantées continuent de se développer, tant au bénéfice de la production industrielle qu'à la protection

d'autres ressources naturelles. Par conséquent, la politique forestière a favorisé plus que l'aménagement de forêts plantées et la protection des forêts indigènes.

Compte tenu de la nouvelle réalité du secteur qui a commencé en 2005, des ajustements ont été apportés à la politique et à la législation, comme des changements de pratiques sur certains sols, l'élimination des subventions allouées aux plantations et l'abrogation de certaines exonérations fiscales, désormais limitées aux nouvelles forêts et à ceux dont le plan d'aménagement est orienté vers la production de bois de qualité (billes de grand diamètre et exemptes de nœuds) comme source d'approvisionnement pour les industries de transformation mécanique (scieries et usines de planches, essentiellement). Parallèlement, la plantation de forêts à des fins de protection du bétail ou de l'agriculture a commencé à être encouragée, tant que la superficie totale qu'elles occupent ne dépasse pas 8 % de la superficie totale d'une propriété. De plus, on a favorisé la mise en œuvre de systèmes d'agroforesterie, en particulier sur certains sols qui s'érodent rapidement.

Ainsi, l'Uruguay est passé d'un volume de bois sur pied de 23 millions de m³ en 1990 à 133 millions de m³ en 2018 (près de 6 fois plus). Cette année-là, l'industrie forestière a été le principal secteur d'exportation de produits agricoles au pays, avec une valeur de 2 156 millions de dollars qui a eu pour effet de supplanter l'industrie de la viande à titre de principal secteur.

En ce qui concerne les cycles du carbone, l'Uruguay était un pays qui émettait des gaz à effet de serre avant l'augmentation de sa superficie forestière. Grâce à cette augmentation, la situation a été renversée, plus de carbone étant désormais séquestré qu'émis. En effet, au cours des dix dernières années, le nombre de tonnes de carbone séquestré a augmenté de 46 %.

La politique forestière qui a été mise en œuvre a permis de faire progresser considérablement l'aménagement, la conservation et l'utilisation durable des forêts. Elle est considérée comme une précurseure en matière de pratiques et de politiques en appui à l'aménagement durable des forêts, notamment grâce à :

- En 1968, le début des paiements pour services environnementaux aux forêts protectrices;
- En 1988, la définition des sols forestiers prioritaires et l'élaboration d'un outil de planification de l'utilisation des terres permettant de garantir que les plantations forestières seraient réalisées aux bons endroits:
- L'élaboration d'un code national de bonnes pratiques, une primeur dans un secteur de production;
- L'approbation par le PEFC et le FSC d'un système de certification national;
- En 1999, la création d'un règlement relatif aux conditions de travail, à la sécurité, à l'hygiène et à la santé au travail qui visait spécialement le secteur forestier.

Apport du cadre des critères et des indicateurs du Processus de Montréal aux changements ci-dessus

Les critères et les indicateurs sont des outils mis à la disposition des aménagistes forestiers, des politiciens et du grand public pour leur permettre d'évaluer les progrès en aménagement durable des forêts. Ces outils offrent une base pour la production de rapports sur tous les types de forêts : indigène ou plantée, publique ou privée, forêts dans des zones protégées et avec différents objectifs de production ou de protection, etc.

Dans les années 1990, la Direction générale des forêts (qui est responsable de la politique forestière) a organisé trois ateliers et une consultation par courriel avec les « intervenants » afin de définir et d'établir des indicateurs pour la surveillance de durabilité des forêts. Les indicateurs proposés ont été ceux convenus dans le cadre du Processus de Montréal. Au cours du processus de consultation avec les parties intéressées, aucune proposition importante n'a été formulée quant à la modification des indicateurs.

En 1998, on a organisé l'atelier « Disponibilité des données et possibilités en vue de la préparation de rapports sur les critères et indicateurs définis dans le Processus de Montréal ».

À la lumière de l'atelier et des réunions techniques qui ont suivi, il a été conclu qu'une masse critique serait nécessaire pour l'établissement d'un nombre important d'indicateurs et que, avec l'exécution d'un inventaire forestier permettant de recueillir des données forestières d'un point de vue écosystémique, il serait possible, avec les données provenant d'autres sources, d'établir 60 % des indicateurs définis. Au moment de cette estimation, l'inventaire forestier en était à la phase de projet.

En outre, le système de certification national, approuvé par le PEFC et le FSC, repose sur un grand nombre de critères et d'indicateurs du Processus de Montréal. Les systèmes de certification susmentionnés ont eu un grand impact sur le territoire, car plus de 90 % des forêts plantées ont été certifiées, ce qui indique la rigueur d'application des normes et la grande fiabilité des indicateurs de durabilité.

À partir de l'analyse des indicateurs du Processus de Montréal, il a été possible de relever une faiblesse dans la politique forestière, soit la proportion trop faible de forêts plantées à des fins de protection des sols et de l'eau. Sur la base de l'analyse des indicateurs correspondants, la modification de la politique forestière encourage désormais l'augmentation de telles plantations.

Aspirations futures pour l'utilisation du cadre des critères et des indicateurs du Processus de Montréal

L'Uruguay termine son premier rapport rédigé pour le Processus de Montréal et devrait par la suite préparer un rapport national sur les forêts (INB) suivant le cadre de critères et d'indicateurs du Processus de Montréal.

La définition, l'élaboration et la production d'information établies à partir des indicateurs proposés faciliteront l'établissement de politiques qui feront la promotion de l'aménagement durable des forêts et qui feront de l'INB un outil pour l'atteinte de l'objectif stratégique.

Afin de promouvoir l'aménagement durable des forêts, il est essentiel d'avoir une population informée, consciente et participative. L'INB remplira également cette fonction de divulgation.

Les autorités chargées de formuler les politiques et la population en général disposeront de l'information de qualité sur l'état des forêts et du secteur forestier d'une manière plus compréhensible du point de vue du contexte social, environnemental, économique, juridique, institutionnel et économique dans lequel ils évoluent.

La mobilisation et la sensibilisation des parties prenantes informées aideront à catalyser et à améliorer les politiques et les pratiques forestières durables.